SECONDE SÉRIE

DE LA

BIBLIOTHÈQUE

LATINE-FRANÇAISE

DEPUIS ADRIEN JUSQU'A GRÉGOIRE DE TOURS

publiée

PAR C. L. F. PANCKOUCKE

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

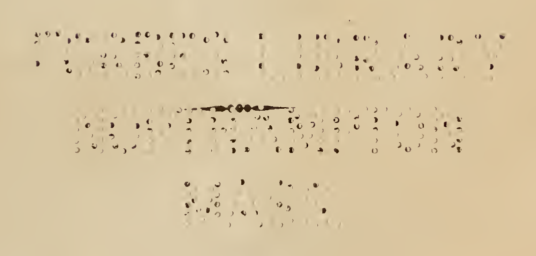
FLAVIUS

VOPISCUS

VIES DE PROBUS, DE FIRMUS,
DE SATURNIN, DE PROCULUS, DE BONOSE,
DE CARUS, DE NUMÉRIEN, DE CARIN.

TRADUCTION NOUVELLE

PAR JULES CHENU



PARIS
IMPRIMERIE PANCKOUCKE
RUE DES POITEVINS, 14

1847

Il pourra d'abord paraître téméraire aux lecteurs de la *Bibliothèque Latine-Française,* qu'un correcteur d'imprimerie ait osé placer son nom à côté de celui d'un membre de l'Université qui, à plus d'un titre, a droit à la considération des hommes de lettres; mais le motif qui m'a décidé à partager un honneur si périlleux disposera peut-être en ma faveur des suffrages dans lesquels je place toute mon ambition.

M. Taillefert, qui signala sa sortie du collége en remportant un prix d'honneur au concours, avait accepté une rude tâche, celle de donner une traduction de Vopiscus. Appelé aux pénibles fonctions de censeur des études au collége de Mâcon, il s'est vu dans l'impossibilité de continuer un travail auquel, comme il le dit lui-même, il attachait une grande importance, en raison des difficultés qu'il présentait. Malgré les regrets qu'il éprouvait de laisser une œuvre non achevée, il a dû l'abandonner après avoir donné la traduction des *Vies d'Aurélien, de Tacite* et *de Florien,* que ses occupations ne lui ont pas même laissé le temps d'annoter. Trouver une personne qui voulût se mettre en parallèle avec un professeur si distingué était chose difficile : chacun aime à voir son nom en bonne compagnie, sans doute, mais se soucie peu de le voir éclipsé par la renommée d'autrui. Il fallait donc s'adresser à quelqu'un qui fût placé dans une condition telle, que la réputation de M. Taillefert ne pût lui porter ombrage.

Ma position a paru devoir rendre la critique moins sévère à mon égard, et à moi a été dévolu le soin de traduire les *Vies de Probus, de Firmus, de Saturnin, de Proculus, de Bonose, de Carus, de Numérien* et *de Carin.* J'ai accepté, sans hésiter, la lutte qui m'était proposée, bien pénétré qu'elle serait honorable pour moi, quand même je serais vaincu.

J. CHENU.

[A. U. 1029 — 1035.]

PROBI VITA[1].

I. Certum est, quod Sallustius Crispus, quodque Marcus Cato, et Gellius, historici, sententiæ modo in litteras retulerunt, « Omnes omnium virtutes tantas esse, quantas videri eas voluerint eorum ingenia, qui uniuscujusque facta descripserint. » Inde esse, quod Alexander Magnus Macedo, quum ad Achillis sepulcrum venisset, graviter ingemiscens, « Felicem te, inquit, juvenis, qui talem præconem tuarum virtutum reperisti : » Homerum intelligi volens, qui Achillem tantum in virtutum studio finxit, quantum ipse valebat ingenio. Quorsum hæc pertineant, mi Celse, ne fortassis requiras, Probum principem, cujus imperio Oriens, Occidens, Meridies, Septentrio, omnesque orbis partes in totam securitatem redactæ sunt, scriptorum inopia jam pæne nescimus. Occidit, pro pudor! tanti viri et talis historia, qualem non habent bella Punica, non terror Gallicus, non motus Pontici, non Hispaniensis astutia. Sed non patiar ego ille, a quo dudum solus Aurelianus est expetitus, cujus vitam, quantum potui, persequutus,

[De J.-C. 276 — 282]

VIE DE PROBUS.

I. Ce que les historiens Crispus Salluste, Marcus Caton et Gellius ont consigné dans leurs écrits comme une sentence est bien vrai : « Toutes les vertus des grands hommes ne sont que ce que les fait le génie de leurs biographes. » Voilà pourquoi Alexandre le Grand, roi de Macédoine, devant le tombeau d'Achille, dit, en laissant échapper un profond soupir : « Heureux jeune homme, qui as trouvé un tel héraut pour célébrer tes hauts faits ! » Il faisait ainsi allusion à Homère, qui a donné à Achille autant d'amour pour la gloire, qu'il avait lui-même de génie. Ne me demande pas, mon cher Celse, où tend ce discours. La disette d'écrivains fait que nous connaissons à peine l'empereur Probus, sous le gouvernement duquel l'Orient, l'Occident, le Midi, le Septentrion, toutes les parties de l'univers enfin, ont joui de tous les bienfaits de la paix qu'il leur avait rendue. A notre honte, l'histoire a laissé périr la mémoire d'un homme si grand et d'un mérite tel que les guerres puniques, les soulèvements des Gaules, les troubles du Pont, les ruses de l'Espagne n'en ont offert aucun qui lui soit comparable. On ne m'avait demandé, il y a bien longtemps, qu'une *Vie d'Aurélien*, et je l'ai faite du mieux qu'il m'a été possible. Mais il ne sera pas dit qu'ayant composé déjà

Tacito Florianoque jam scriptis, non me ad Probi facta conscendere; si vita suppetet, omnes, qui supersunt usque ad Maximianum Diocletianumque dicturus. Neque ego nunc facultatem eloquentiamque polliceor, sed res gestas, quas perire non patior.

II. Usus autem sum, ne in aliquo fallam carissimam mihi familiaritatem tuam, præcipue libris ex bibliotheca Ulpia, ætate mea thermis Diocletianis; item ex domo Tiberiana[2]. Usus etiam ex regestis scribarum porticus Porphyreticæ, actis etiam senatus ac populi. Et quoniam me ad colligenda talis viri gesta ephemeris Turduli Gallicani plurimum juvit, viri honestissimi ac sincerissimi, beneficium amici senis tacere non debui. Cn. Pompeium, tribus fulgentem triumphis, belli piratici, belli Sertoriani, belli Mithridatici, multarumque rerum gestarum majestate sublimem, quis tandem nosset, nisi eum Marcus Tullius et Titus Livius in litteras retulissent? Publium Scipionem Africanum, immo Scipiones omnes, seu Lucios, seu Nasicas, nonne tenebræ possiderent ac tegerent, nisi commendatores eorum historici nobiles atque ignobiles exstitissent? Longum est omnia persequi, quæ ad exemplum hujuscemodi, etiam nobis tacentibus, usurpanda sunt.

Illud tantum contestatum volo, me et rem scripsisse, quam, si quis voluerit, honestius eloquio celsiore

celles de Tacite et de Florien, je ne m'élèverais pas jusqu'aux exploits de Probus. Non : que les dieux m'en laissent le temps, et j'espère bien poursuivre l'histoire des empereurs jusqu'à Maximien et Dioclétien. Je ne promets pas d'orner mon récit des fleurs de l'éloquence; le seul but que je me propose est de sauver leurs hauts faits de l'oubli.

II. Pour ne point induire en erreur, sur quelque point que ce soit, un ami dont l'intimité m'est si douce, j'ai principalement consulté les manuscrits de la bibliothèque Ulpienne, maintenant transportée aux thermes de Dioclétien, et de celle du palais de Tibère. Je me suis aussi servi des registres des scribes du portique de Porphyre, ainsi que des actes du sénat et du peuple. Je ne dois point, non plus, laisser ignorer combien m'a été utile, pour recueillir les actions de l'illustre empereur dont j'écris la vie, l'éphéméride de Turdulus Gallicanus, vieillard aussi respectable qu'impartial, qui, en raison de l'amitié qui nous lie, a bien voulu m'en donner communication. Qui donc connaîtrait Cn. Pompée, malgré tout l'éclat qu'ont jeté sur lui trois triomphes dans les guerres des pirates, de Sertorius et de Mithridate, sans parler d'un grand nombre d'exploits glorieux, si M. T. Cicéron et Tite-Live n'avaient consigné ses hauts faits dans leurs ouvrages? Publius Scipion l'Africain, je dirai même tous les Scipions, les Lucius aussi bien que les Nasica, ne seraient-ils point enveloppés dans les ténèbres de l'oubli, si des historiens distingués et des historiens vulgaires n'avaient pris à tâche de faire revivre leur mémoire? Mais il serait trop long d'énumérer ici tous les exemples qu'on pourrait citer à l'appui de cette vérité, même en omettant ceux qui me sont particulièrement connus.

Je tiens seulement à constater ici que je me suis borné à énoncer les faits, laissant à ceux qui le vou-

demonstret. Et mihi quidem id animi fuit, non ut Sallustios, Livios, Tacitos, Trogos, atque omnes disertissimos imitarer viros, in vita principum et temporibus disserendis, sed Marium Maximum, Suetonium Tranquillum, Fabium Marcellinum, Gargillium Martialem, Julium Capitolinum, Ælium Lampridium, ceterosque, qui hæc et talia non tam diserte, quam vere, memoriæ tradiderunt. Sum enim unus ex curiosis, quod infinita scire non possum, incendentibus vobis, qui, quum multa sciatis, scire multo plura cupitis. Et ne diutius ea quæ ad meum consilium pertinent loquar, magnum et præclarum principem, et qualem historia nostra non novit, arripiam.

III. Probus oriundus e Pannonia, civitate Sirmiensi[3], nobiliore matre, quam patre, patrimonio moderato, affinitate non magna, tam privatus, quam imperator nobilissimis virtutibus claruit. Probo, ut quidam in litteras retulerunt, pater nomine Maximus fuit: qui quum ordines honestissime duxisset, tribunatum adeptus, apud Ægyptum vita functus est, uxore ac filio et filia derelictis. Multi dicunt, Probum Claudii propinquum fuisse, optimi et sanctissimi principis: quod, quia per unum tantum Græcorum relatum est, nos in medio relinquemus. Unum tamen dico, quod in ephemeride legisse me memini, a Claudia sorore Probum sepultum. Adolescens Probus corporis moribus tam clarus est factus, ut Valeriani judicio tribunatum prope imberbis acciperet.

dront le soin de les présenter dans un style plus élevé. En effet, mon but n'a point été d'imiter les Salluste, les Tite-Live, les Tacite, les Trogue Pompée, et tous ces éloquents historiens qui ont écrit la vie des princes ou tracé le tableau des mœurs de leurs temps, mais Marius Maximus, Suétone Tranquille, Fabius Marcellin, Gargillius Martialis, Julius Capitolinus, Élius Lampride et autres dont les récits sont plus recommandables par la véracité que par l'élégance de la diction. Je ne puis tout connaître; mais je dois naturellement être jaloux d'apprendre, excité en cela par vous qui savez tant et qui désirez savoir beaucoup plus encore. Je ne parlerai pas davantage du plan que je me suis tracé; j'aborde la biographie du prince le plus grand et le plus illustre dont puisse s'enorgueillir notre histoire.

III. Probus naquit en Pannonie, dans la ville de Sirmium. Sa mère était d'une condition plus relevée que son père, son patrimoine médiocre, sa parenté peu nombreuse. Citoyen ou empereur, il se distingua par les plus nobles vertus. Le père de Probus, au dire de quelques écrivains, s'appelait Maximus; du grade d'officier qu'il avait rempli avec distinction, il parvint à celui de tribun, et mourut en Égypte, laissant sa femme, son fils et une fille. Plusieurs historiens disent que Probus était le parent de Claude, prince excellent et vénérable : toutefois, comme je ne trouve cette opinion consignée que dans un seul auteur grec, je m'abstiendrai de me prononcer à cet égard. Je rappellerai seulement une particularité que je me rappelle d'avoir lue dans l'éphéméride : c'est que Probus fut enseveli par sa sœur Claudia. Probus, dans sa jeunesse, se distingua tellement par la pureté de ses mœurs, que Valérien le jugea digne du tribunat, quoiqu'il eût à

Exstat epistola Valeriani ad Gallienum, qua Probum laudat adhuc adolescentem, et imitationi omnium proponit. Ex quo apparet, neminem unquam pervenisse ad virtutum summam jam maturum, nisi qui puer, seminario virtutum generosiore concretus, aliquid inclytum designasset.

IV. Epistola Valeriani :

«Valerianus pater Gallieno filio, augustus augusto. — Et meum sequutus judicium, quod semper de Probo adolescente primo habui, et omnium bonorum, qui eumdem sui nominis virum dicunt, tribunatum in eum contuli, datis sex cohortibus Saracenis, creditis etiam auxiliaribus Gallis, cum ea Persarum manu, quam nobis Artabasses Syrus mancipavit. Te quæso, fili carissime, ut eum juvenem, quem imitari pueris omnibus volo, in tanto habeas honore, quantum virtutes ejus et merita, pro debito mentis splendore, desiderant[4]. »

Alia epistola de eodem ad præfectum prætorio, cum salario.

« Valerianus augustus Mulvio Gallicano præfecto prætorii. — Miraris fortassis, quod ego imberbem tribunum fecerim, contra constitutum divi Hadriani; sed non multum miraberis, si Probum cogitas adolescentem vere probum : nunquam enim aliud mihi, quum eum cogito, nisi nomen occurrit. Quod nisi nomen haberet, potuit habere cognomen.

« Huic igitur dari jubebis, quoniam mediocris fortuna

peine de la barbe. Valérien, dans une lettre adressée à Gallien, et que nous possédons encore, loue le jeune Probus et le propose à tous pour modèle. On juge de là que personne, dans l'âge mûr, ne peut atteindre le faîte de la vertu, si, dans son enfance, il n'en a reçu le germe le plus pur, et n'en a dès lors donné des marques éclatantes.

IV. Lettre de Valérien :

« Valérien auguste à son fils Gallien auguste. — D'après la bonne opinion que je n'ai cessé d'avoir de Probus depuis qu'il a atteint l'âge de l'adolescence, et celle de tous les gens de bien qui disent que c'est un homme digne de son nom, je lui ai conféré le tribunat avec six cohortes sarrasines ; je lui ai aussi confié les auxiliaires gaulois avec le corps de Perses que nous avons reçu à mancipe du Syrien Artabasse. Je te prie, mon très-cher fils, d'accorder à ce jeune homme, que je désirerais que tous les enfants prissent pour modèle, toute la considération que réclament ses vertus et son grand mérite : c'est justice à rendre à son beau caractère. »

Autre lettre adressée au préfet du prétoire, avec la note du salaire accordé à Probus :

« Valérien auguste à Mulvius Gallicanus, préfet du prétoire. — Vous êtes peut-être surpris de ce que, contrairement à la loi établie par le divin Adrien, j'ai conféré le grade de tribun à un jeune homme sans barbe ; mais votre étonnement diminuera beaucoup quand vous saurez que Probus est un jeune homme d'une probité reconnue : aussi je ne pense jamais à lui sans que tout d'abord son nom préoccupe mon esprit. S'il n'avait le nom de Probus, on pourrait justement le surnommer ainsi.

« En raison de son peu de fortune, et pour l'aider

est, ut ejus dignitas incrementis juvetur, tunicas rufulas duas, pallia Gallica duo fibulata, interulas paragaudias duas, patinam argenteam librarum decem specillatam, aureos antoninianos centum, argenteos aurelianos mille, æreos philippeos decem millia. Item in salario diurno, bubulæ pondo[5]..., porcinæ pondo sex, caprinæ pondo decem, gallinaceum per biduum, olei per biduum sextarium unum, vini veteris diurnos sextarios decem cum larido bubalino : salis, olerum, lignorum, quantum satis est. Hospitia præterea eidem, ut tribunis legionum, præberi jubebis. »

V. Et hæc quidem epistolæ declarant. Nunc quantum ex ephemeride colligi potuit. Quum bello Sarmatico jam tribunus, transmisso Danubio, multa fortiter fecisset, publice in concione donatus est hastis puris quatuor[6], coronis vallaribus duabus, corona civica una[7], vexillis puris quatuor[8], armillis aureis duabus, torque aureo uno, patera sacrificali quinquelibri una. Quo quidem tempore Valerium Flaccum, adolescentem nobilem, parentem Valeriani, e Quadorum liberavit manu : unde illi Valerianus coronam civicam detulit. Verba Valeriani pro concione habita : « Suscipe, Probe, præmia pro republica, suscipe coronam civicam pro parente. » Quo quidem tempore legionem tertiam eidem addidit, sub testimonio ejusmodi. Epistola de legione tertia : « Res gestæ tuæ, Probe carissime, faciunt ut et serius tibi tradere majores exercitus videar, et cito tamen tradam.

dans les frais qu'exige sa dignité, vous lui ferez donner deux tuniques rousses, deux manteaux gaulois à fibule, deux tuniques intérieures bordées de soie, un plat d'argent à facettes du poids de dix livres, cent antonins d'or, mille auréliens d'argent, dix mille philippes de cuivre; et, chaque jour, à titre d'émoluments, [huit] livres de bœuf, six livres de porc, dix livres de chevreau, dix setiers de vin vieux, autant de bœuf salé; tous les deux jours un poulet et un setier d'huile. Vous lui ferez aussi donner une quantité convenable de sel, de légumes et de bois, et de plus le logement, comme cela se fait pour les tribuns des légions. »

V. Après avoir cité textuellement ces lettres, je vais rapporter ce que j'ai pu recueillir dans l'éphéméride. Déjà tribun lors de la guerre contre les Sarmates, après avoir passé le Danube il se distingua par plusieurs exploits glorieux qui lui méritèrent d'être gratifié publiquement, devant l'armée assemblée, de quatre lances sans fer, de deux couronnes vallaires, d'une couronne civique, de quatre étendards tout unis, de deux bracelets et d'un collier d'or, d'une patère pour les sacrifices du poids de cinq livres. Dans le même temps il délivra de la main des Quades Valerius Flaccus, jeune homme de noble famille et parent de Valérien, qui, pour cette belle action, l'honora de la couronne civique. « Recevez, Probus, lui dit-il devant les troupes assemblées, les récompenses que vous décerne la république; recevez la couronne civique pour avoir sauvé mon parent. » Il lui confia aussi le commandement de la troisième légion, et, à ce sujet, lui adressa cette lettre comme témoignage de son admiration : « Vos exploits, mon cher Probus, semblent me reprocher de vous avoir bien tard donné la direction de forces imposantes, et

Recipe in fidem tuam legionem tertiam felicem, quam ego adhuc nulli, nisi provecto jam, credidi : mihi autem eo tempore credita est, quo et me canosum, qui credebat, cum gratulatione vidit. Sed ego in te non exspecto ætatem, quum et virtutibus fulgeas, et moribus polleas. Vestes tibi triplices dari jussi, salarium duplex feci, vexillarium deputavi. »

VI. Longum est, si per res gestas tanti percurram viri, quæ ille sub Valeriano, quæ sub Gallieno, quæ sub Aureliano et Claudio privatus fecerit, quoties murum conscenderit, vallum diripuerit, hostem cominus interemerit, dona principum emeruerit, rempublicam in antiquum statum sua virtute reddiderit. Docet Gallieni epistola ad tribunos data, qui fuerit Probus.

« Gallienus augustus tribunis excercituum Illyricianorum. — Etiamsi patrem meum fatalis belli Persici necessitas tenuit, habeo tamen parentem Aurelium Probum, quo laborante possim esse securus : qui si affuisset, nunquam ille ne nominandus quidem tyrannus sibi usurpasset imperium. Quare omnes vos consiliis ejus cupio parere, qui et patris judicio probatus est, et senatus. »

Non magnum fortassis judicium Gallieni esse videatur, principis mollioris; sed, quod negari non potest, ne dissolutus quidem quispiam se nisi in ejus fidem tradit,

pourtant je vous la donne bien tôt. Prenez donc sous votre protection la troisième légion, l'heureuse, que jusqu'alors je n'ai confiée qu'à des chefs d'un âge avancé: moi-même je n'eus l'honneur de la commander que lorsque le prince qui me la remit vit avec plaisir que mes cheveux étaient blancs. Mais votre valeur incomparable et vos mœurs irréprochables me sont un sûr garant qu'il n'est pas besoin chez vous d'attendre le nombre des années. J'ai donné l'ordre de vous remettre trois vêtements, une double paye, et je vous envoie un enseigne. »

VI. Énumérer ici toutes les belles actions par lesquelles ce grand homme, comme simple particulier, s'illustra sous Valérien, sous Gallien, sous Aurélien et sous Claude, serait pour moi une tâche fort longue. Combien n'escalada-t-il pas de murailles! combien ne força-t-il pas de remparts! combien son bras n'immola-t-il pas d'ennemis! Ne mérita-t-il pas mille fois les récompenses de ses empereurs? ne rendit-il pas à la république son ancien éclat? Une lettre adressée par Gallien aux tribuns nous montre quel était Probus.

« Gallien auguste aux tribuns des armées d'Illyrie. — Quoique mon père expie par sa captivité la malheureuse issue de la guerre contre les Perses, je puis cependant, grâce à l'activité d'Aurelius Probus, mon parent, vivre dans une sorte de sécurité. S'il eût été présent, jamais, certes, le tyran dont le nom ne devrait jamais être prononcé n'eût usurpé l'empire. Je désire donc que vous suiviez tous ponctuellement les ordres de l'homme dont mon père et le sénat ont apprécié les hautes qualités. »

Le témoignage de Gallien, prince sans énergie, ne paraîtra peut-être pas d'une grande autorité; mais ce qu'on ne peut nier, c'est que les hommes dissolus ne se confient jamais qu'à ceux dont les qualités paraissent

cujus sibi virtutes existimat profuturas. Sed esto, Gallieni epistola sequestretur, quid Aureliani judicium? qui Probo decimanos, fortissimos exercitus sui, et cum quibus ipse ingentia gesserat, tradidit sub hujusmodi testimonio :

« Aurelianus augustus Probo salutem dicit. — Ut scias, quanti te faciam, decimanos meos sume, quos Claudius mihi credidit. Isti enim sunt, qui, quadam felicitatis prærogativa, præsules, nisi futuros principes, habere non norunt. »

Ex quo intellectum est, Aurelianum in animo habuisse, ut, si quid sibi scienti prudentique eveniret, Probum principem faceret.

VII. Jam Claudii, jam Taciti judicia de Probo longum est innectere; quamvis feratur in senatu Tacitus dixisse, quum eidem offerretur imperium, « debere Probum principem fieri; » sed ego senatusconsultum ipsum non inveni. Ipse autem Tacitus imperator primam talem ad Probum epistolam dedit :

«Tacitus augustus Probo. — Me quidem senatus principem fecit de prudentis exercitus voluntate. Attamen sciendum tibi est, tuis nunc humeris magis incubuisse rempublicam. Qui et quantus sis, omnes novimus; scit senatus. Adesto igitur nostris necessitatibus : tuæ familiæ assere, ut soles, rempublicam. Nos tibi, decreto totius Orientis ducatu, salarium quintuplex fecimus, ornamenta militaria geminavimus, consulatum in annum

pouvoir leur être utiles. Mais laissons de côté, si l'on veut, la lettre de Gallien; récusera-t-on le témoignage d'Aurélien, qui, en conférant à Probus le commandement de la dixième légion, la plus brave de son armée, et avec laquelle il avait lui-même fait de grandes choses, lui adressa la lettre qui suit :

« Aurélien auguste à Probus, salut. — Pour vous prouver combien je fais cas de votre mérite, je vous donne le commandement de la dixième légion, que Claude me confia jadis. Par une sorte de prérogative qu'elle doit à son bonheur, elle n'a jamais eu pour chefs que des hommes destinés à devenir empereurs. »

Ceci montre assez qu'Aurélien avait l'intention, si les destins lui permettaient d'agir selon ses vues, d'élever Probus à l'empire.

VII. Consigner ici tout ce que Claude et Tacite ont dit à l'avantage de Probus serait fort long; mais je rapporterai les paroles prononcées, dit-on, par Tacite au sénat, lorsqu'on lui offrit l'empire : « C'est Probus qu'il faut faire empereur. » Je n'ai pu trouver le sénatus-consulte qui les confirme. Voici, toutefois, la première lettre que Tacite, après son avénement, adressa à Probus :

« Tacite auguste à Probus. — Le sénat vient de me déférer l'empire d'après le vœu de l'armée, qui en avait délibéré. Sachez cependant que c'est principalement sur vous que doit retomber le poids des affaires publiques. Le sénat, tout le monde connaît vos grandes capacités. Prêtez-nous donc votre concours, et, comme vous l'avez fait jusqu'ici, assimilez la république à votre famille. Nous vous confions le gouvernement de tout l'Orient, nous quintuplons votre salaire, nous doublons votre équipement militaire, nous vous choisissons pour

proximum nobiscum decrevimus : te enim manet pro virtutibus tuis Capitolina palmata.»

Ferunt quidam, Probo id pro imperii omine fuisse, quod Tacitus scripsit, «Te manet Capitolina palmata;» sed in hanc sententiam omnibus semper consulibus scribebatur.

VIII. Amor militum erga Probum ingens semper fuit; neque enim[9] unquam ille passus est peccare militem. Ille, quin etiam, Aurelianum sæpe a gravi crudelitate deduxit. Ille singulos manipulos adiit, vestes et calceamenta perspexit; si quid prædæ fuit, ita divisit, ut sibi nihil, præter tela et arma, servaret. Quin etiam quum de prædato, sive ex Alanis, sive ex aliqua alia gente, incertum est, repertus esset equus non decorus, neque ingens, qui, quantum captivi loquebantur, centum ad diem milliaria currere diceretur, ita ut per dies octo vel decem continuaret, et omnes crederent, Probum tale animal sibimet servaturum, jam primum dixit : «Fugitivo militi potius, quam forti, hic equus convenit;» deinde in urnam militares jussit nomen suum mittere, ut aliquis eum sorte ductus acciperet. Et quum essent in exercitu quidam, nomine Probi, alii quatuor milites, casu evenit, ut primum emergeret, cui Probo nomen exsisteret, quum ipsius Probi ducis nomen missum non esset. Sed quum quatuor illi milites inter se contenderent, ac sortem sibi quisque defenderet, jussit iterum agitari urnam; sed et iterum Probi nomen emersit; quumque tertio et quarto fecisset, quarto Probi nomen

partager avec nous, l'année prochaine, les honneurs du consulat, et vous recevrez au Capitole la robe palmée due à votre mérite. »

Si l'on en croit quelques historiens, on vit dans ce passage de la lettre de Tacite, « Vous recevrez au Capitole la robe palmée, » le présage que l'empire était réservé à Probus; pourtant c'est toujours en ces termes qu'on écrivait à tous les consuls.

VIII. Probus fut toujours chéri des soldats, et cependant il ne leur laissa jamais enfreindre la discipline. Souvent il détourna Aurélien de sévir avec trop de rigueur contre eux. Il inspectait chaque manipule en particulier, examinait les vêtements et les chaussures; et, lorsqu'il y avait du butin à partager, il ne réservait pour lui que des traits et des armes. Un jour, parmi le butin pris sur les Alains, ou sur une autre nation, car c'est un point qui est resté indécis, on trouva un cheval que ne recommandaient ni ses formes ni sa taille, mais qui, au dire des prisonniers, pouvait, en courant, franchir cent milles par jour et faire le même trajet pendant huit ou dix jours sans interruption. Chacun pensait que Probus garderait pour lui un animal si extraordinaire, lorsqu'on l'entendit s'exprimer ainsi : « Ce cheval convient à un soldat qui fuit, plutôt qu'à un homme de courage; » puis il donna l'ordre aux soldats de jeter leurs noms dans l'urne pour le tirer au sort. Comme il y avait dans l'armée quatre soldats qui s'appelaient Probus, il se trouva que ce fut le premier nom qui sortit, quoique celui du chef n'eût point été mis au nombre de ceux qui pouvaient gagner : les quatre soldats s'étant disputés, chacun d'eux prétendant être celui que le sort avait désigné, il fit procéder à un nouveau tirage, et pour la seconde fois le nom de Probus sortit de l'urne; on recommença une troisième, puis une quatrième fois, et toujours le nom de Probus d'ap-

effusum est. Tunc omnis exercitus equum illum Probo duci dicavit, ipsis etiam militibus, quorum nomina exierant, id volentibus.

IX. Pugnavit et contra Marmaridas in Africa fortissime, eos denique vicit, atque ex Libya Carthaginem transiit, eamdemque a rebellionibus vindicavit. Pugnavit et singulari certamine contra quemdam Aradionem in Africa, eumdemque prostravit : et quia fortissimum ac pertinacissimum virum viderat, sepulcro ingenti honoravit, quod adhuc exstat, tumulo usque ad ducentos pedes terra elato per milites, quos otiosos esse nunquam est passus. Exstant apud Ægyptum ejus opera, quæ per milites struxit, in plurimis civitatibus. In Nilo autem tam multa fecit, ut vectigal frumentarium solus adjuverit; pontes, templa, porticus, basilicas, labore militum struxit; ora fluminum multa patefecit, paludes plerasque siccavit, atque in his segetes agrosque constituit. Pugnavit etiam contra Palmyrenos, pro Odenati et Cleopatræ partibus Ægyptum defendentes, primo feliciter, postea temere, ut pæne caperetur; sed postea refectis viribus, Ægyptum et Orientis maximam partem in Aureliani potestatem redegit.

X. Quum his igitur tot et tantis virtutibus eniteret, Tacito absumpto fataliter[10], ac Floriano imperium arripiente, omnes Orientales exercitus eumdem imperatorem fecerunt. Non inepta neque inelegans fabula est, scire quemadmodum imperium Probus sumpserit. Quum

paraître. Alors toute l'armée, avec l'assentiment même des quatre soldats dont le sort venait de proclamer le nom, offrit le cheval à son chef.

IX. Il combattit avec intrépidité en Afrique contre les Marmarides, les vainquit, et passa de la Libye à Carthage, qu'il délivra des soulèvements auxquels elle était en proie. Il soutint en Afrique, contre un certain Aradion, un combat singulier dont il sortit vainqueur, et, en raison du grand courage et de la fermeté inébranlable qu'il avait reconnus dans son adversaire, il lui érigea un tombeau magnifique dont l'emplacement est encore indiqué par un tertre de près de deux cents pieds de hauteur, élevé par les soldats, que jamais il ne laissait oisifs. On voit dans plusieurs villes de l'Égypte des monuments qu'il avait fait construire par les soldats. Il améliora tellement la navigation du Nil, que tout le transport du blé se fit par cette voie. Il fit construire par les troupes des ponts, des temples, des portiques, des basiliques; il élargit les embouchures d'un grand nombre de fleuves, dessécha plusieurs marais qu'il fit cultiver et ensemencer. Il combattit aussi contre les Palmyréniens qui défendaient l'Égypte, attachés au parti d'Odénat et de Cléopâtre : il obtint d'abord des succès, mais sa témérité faillit plus tard le faire tomber aux mains de ses ennemis; toutefois, après avoir recruté ses forces, il soumit l'Égypte et la plus grande partie de l'Orient au pouvoir d'Aurélien.

X. Tacite étant mort d'une manière funeste, comme Florien se saisissait du pouvoir, toutes les troupes de l'Orient élurent empereur Probus, qu'avaient illustré tant et de si nobles exploits. Il est naturel et opportun de rapporter ici les circonstances de son avénement. Quand l'armée apprit que Tacite n'était plus, sa pre-

ad exercitus nuntius venisset, tum primum animus militibus fuit prævenire Italicos exercitus, ne iterum senatus principem daret; sed quum inter milites sermo esset, quis fieri deberet, et manipulatim in campo tribuni eos alloquerentur, dicentes, « requirendum esse principem aliquem fortem, sanctum, verecundum, clementem, probum; » idque per multos circulos, ut fieri assolet, diceretur, quasi divino nutu undique ab omnibus acclamatum est : « Probe auguste, dii te servent! » Deinde concursus, et cæspititium tribunal : appellatusque imperator, ornatus etiam pallio purpureo, quod de statua templi oblatum est; atque inde ad palatium reductus, invitus ac retrectans, et sæpe dicens : « Non vobis expedit milites; non mecum bene agitis. Ego enim vobis blandiri non possum. » Prima ejus epistola, data ad Capitonem præfectum prætorio, talis fuit :

« Imperium nunquam optavi, et invitus accepi. Deponere mihi rem invidiosissimam non licet : agenda est persona, quam mihi miles imposuit. Te quæso, Capito, ita mecum salva republica perfruaris, annonam et commeatus, et quidquid necessarium est, ubique militi pares; ego, quantum in me est, si recte omnia gubernaveris, præfectum alterum non habebo. »

Itaque milites, cognito, quod imperaret Probus, Florianum, qui quasi hereditarium imperium arripuerat, interemerunt, scientes neminem dignius imperare quam

mière pensée fut de prévenir les troupes d'Italie, et d'empêcher le sénat de nommer un nouvel empereur : les soldats délibérèrent donc entre eux sur le choix qu'ils devaient faire, et les tribuns se rendirent auprès de chaque manipule assemblé dans la plaine, disant : « Il nous faut un empereur courageux, respectable, modeste, clément et probe. » On répétait ces paroles, suivant l'usage, au milieu des cercles nombreux formés par les soldats, quand, par une sorte d'inspiration divine, part de tous côtés ce cri : « Probus auguste, que les dieux vous conservent ! » Puis on court, on élève un tribunal de gazon ; on en fait approcher l'empereur, on le couvre d'un manteau de pourpre, parure de la statue d'un temple, et de là on le reconduit au palais malgré sa résistance et son refus. Il ne cessait de répéter aux soldats : « Vous ne savez ce que vous faites ; vous agissez mal avec moi. Vous vous donnez un maître qui ne saura point vous flatter. » Sa première lettre, qu'il adressa à Capiton, préfet du prétoire, était conçue en ces termes :

« Je n'ai jamais désiré l'empire, et je ne l'ai accepté qu'à regret. Je ne puis toutefois abdiquer une position à laquelle tant de personnes aspirent, et je dois remplir le rôle que les soldats m'ont imposé. Je vous prie donc, mon cher Capiton, de me prêter votre concours dans tout ce qui peut faire prospérer la république, et de faire en sorte que, partout où il se trouve, le soldat ait toujours du pain, des vivres, et tout ce qui lui est nécessaire ; pour moi, je vous donne l'assurance, autant que je puis le faire, que si vous remplissez vos fonctions avec zèle, je n'aurai jamais d'autre préfet que vous. »

A la nouvelle que Probus avait été élu empereur, les soldats, persuadés que personne plus que lui n'était digne du pouvoir, tuèrent Florien, qui s'était emparé du trône comme d'un héritage. Ainsi, sans le moindre

Probum. Ita ei sine ulla molestia totius orbis imperium, et militum et senatus judicio, delatum est.

XI. Et quoniam mentionem senatus fecimus, sciendum est quid ipse ad senatum scripserit, quid item ad eum amplissimus ordo rescripserit.

Oratio Probi prima ad senatum :

« Recte atque ordine, patres conscripti, proximo superiore anno factum est, ut Vestra Clementia orbi terrarum principem daret, et quidem de vobis, qui et estis mundi principes, et semper fuistis, et in vestris posteris eritis; atque utinam id Florianus exspectare voluisset, nec velut hereditarium sibi vindicasset imperium; vel illum, vel alium quempiam Majestas Vestra fecisset. Nunc quoniam ille imperium arripuit, nobis a militibus delatum est nomen augustum, vindicatum quin etiam in illum a prudentioribus militibus, quod fuerat usurpatum : quæso, ut de meis meritis faciatis, quidquid jusserit Vestra Clementia. »

Item senatusconsultum. Die tertio nonas februarias in æde Concordiæ : inter cetera, Ælius Scorpianus consul dixit : « Audistis, patres conscripti, litteras Aurelii Valerii Probi : de his quid videtur? » Tunc acclamatum est : « Probe auguste, dii te servent! Olim dignus, et fortis, et justus, bonus ductor; bonus imperator. Exemplum militiæ, exemplum imperii, dii te servent! Assertor reipublicæ felix imperes; magister militiæ felix imperes; te cum tuis dii custodiant! Et senatus antea te delegit. Ætate Tacito posterior, ceteris prior. Quod imperium

obstacle, lui fut déféré l'empire de tout l'univers par décision de l'armée et du sénat.

XI. Puisqu'il est ici question du sénat, c'est le moment, je pense, de faire connaître ce que Probus écrivit à cette assemblée, et ce que lui répondit cet illustre corps.

Premier discours de Probus au sénat :

« Votre Clémence, pères conscrits, a agi avec autant de raison que de régularité, en donnant, l'année dernière, à l'univers un prince que vous choisîtes parmi vous, qui êtes les maîtres du monde, qui l'avez toujours été, et qui le serez toujours dans la personne de vos descendants; et plût au ciel que Florien eût voulu attendre votre décision et n'eût pas revendiqué l'empire comme un héritage! Votre Majesté y eût appelé lui ou un autre; mais par cela même qu'il s'empara du pouvoir, je fus nommé auguste par les soldats, et, qui plus est, par les soldats les plus prévoyants, qui ne purent souffrir cette usurpation. Veuillez donc faire de mes services l'emploi que Votre Clémence jugera convenable. »

Puis fut rendu un décret du sénat. Le 3 des nones de février, dans le temple de la Concorde, le consul Élius Scorpianus, entre autres choses, dit : « Vous venez d'entendre, pères conscrits, la lettre d'Aurelius Valerius Probus : que vous en semble? » Ces paroles furent suivies de cette acclamation : « Probus auguste, que les dieux vous conservent! Naguère vous étiez un chef estimable, courageux, juste, habile; maintenant vous serez un bon prince. Modèle des soldats, modèle des empereurs, que les dieux vous conservent! Défenseur de la république, que votre règne soit heureux; maître de la milice, que votre règne soit heureux; que les dieux vous gardent, vous et les vôtres! Le sénat

suscepisti, gratias agimus. Tuere nos, tuere rempublicam; bene tibi committimus, quos ante servasti. Tu Francicus, tu Gothicus, tu Sarmaticus, tu Parthicus, tu omnia; et prius fuisti semper dignus imperio, dignus triumphis. Felix agas, feliciter imperes! »

XII. Post hæc Manlius Statianus, qui primæ sententiæ tunc erat, ita loquutus est :

« Diis immortalibus gratias, et præ ceteris, patres conscripti, Jovi Optimo, qui nobis principem talem, qualem semper optabamus, dederunt. Si recte cogitemus, non nobis Aurelianus, non Alexander, non Antonini, non Trajanus, non Claudius requirendi sunt : omnia in uno principe constituta sunt, rei militaris scientia, animus clemens, vita venerabilis, exemplar agendæ reipublicæ, atque omnium prærogativa virtutum : enimvero quæ mundi pars est, quam ille non vincendo didicerit? Testes sunt Marmaridæ, in Africæ solo victi, testes Franci, inviis strati paludibus, testes Germani et Alemanni, longe a Rheni submoti litoribus. Jam vero quid Sarmatas loquar, quid Gothos, quid Parthos, ac Persas, atque omnem Ponticum tractum? ubique vigent Probi virtutis insignia. Longum est dicere quot reges magnarum gentium fugaverit, quot duces manu sua occiderit, quantum armorum sit, quæ ipse cepit privatus. Superiores prin-

vous a choisi depuis longtemps. Inférieur par l'âge à Tacite, vous lui êtes supérieur pour tout le reste. Nous vous rendons grâce de ce que vous avez bien voulu accepter l'empire. Protégez-nous, protégez la république; à qui pourrions-nous confier plus sûrement ce que vous avez si bien conservé? Probus le Francique, le Gothique, le Sarmatique, le Parthique (car on peut également vous donner tous les surnoms), depuis longtemps vous êtes digne de commander, vous êtes digne de triompher. Vivez heureux, que votre règne soit prospère! »

XII. Ensuite Manlius Statianus, qui avait droit à parler le premier, s'exprima ainsi :

« Grâces soient rendues aux dieux immortels, pères conscrits, et d'abord à Jupiter Très-Grand, d'avoir bien voulu nous donner un prince tel que nous l'avons toujours désiré. Si nous réfléchissons mûrement, nous ne devons regretter ni Aurélien, ni Alexandre, ni les Antonins, ni Trajan, ni Claude, puisque nous trouvons aujourd'hui réunies dans un seul empereur une connaissance parfaite de la tactique militaire, la clémence, une vie honorable, une habileté consommée pour gouverner la république, et la prérogative de toutes les vertus : quelle partie du monde, en effet, ses victoires lui ont-elles laissé ignorer? J'en atteste les Marmarides, qui furent vaincus sur la terre d'Afrique; les Franks, qui furent défaits dans leurs marais inaccessibles; les Germains et les Alemans, chassés loin des bords du Rhin. Parlerai-je des Sarmates, des Goths, des Parthes, des Perses et de toutes les provinces que renferme le Pont? partout on trouve des monuments de la valeur de Probus. Il serait trop long de rappeler ici combien il a mis en fuite de rois de grandes nations, combien il a immolé de chefs de sa propre main, combien il a pris d'armes étant simple

cipes quas illi gratias egerint, testes sunt litteræ, publicis insertæ monumentis. Dii boni, quoties ille donis militaribus est donatus! quas militum laudes emeruit! Adolescens tribunatum, non longe post adolescentiam regendas legiones accepit. Jupiter Opt. Max., Juno regina, tuque virtutum præsul Minerva, tu orbis Concordia, et tu Romana Victoria, date hoc senatui, populoque Romano, date militibus, date sociis, atque exteris nationibus : imperet, quemadmodum militavit! Decerno igitur, patres conscripti, votis omnium concinentibus nomen cæsareum, nomen augustum; addo proconsulare imperium, patris patriæ reverentiam, pontificatum maximum, jus tertiæ relationis, tribunitiam potestatem. » Post hæc acclamatum est : « Omnes! Omnes! »

XIII. Accepto igitur hoc senatusconsulto, secundum orationem[11], permisit patribus ut ex magnorum judicum appellationibus ipsi cognoscerent, proconsules crearent, legatos consulibus darent, jus prætorium præsidibus darent, leges, quas Probus ederet, senatusconsultis propriis consecrarent. Statim deinde, si qui de interfectoribus Aureliani superfuerant, vario genere vindicavit; mollius tamen moderatiusque, quam prius exercitus, et postea Tacitus, vindicaverant. Deinde animadvertit etiam in eos, qui Tacito insidias fecerant[12]. Floriani sociis pepercit, quod non tyrannum aliquem videbantur sequuti, sed sui principis fratrem. Recepit deinde omnes

particulier. On peut voir, par des lettres déposées dans nos monuments publics, quelles actions de grâces lui ont rendues les empereurs qui l'ont précédé. Grands dieux ! de quelles distinctions militaires n'a-t-il pas été honoré ! de quelles louanges les soldats l'ont-ils trouvé indigne ! Jeune homme, il obtint le tribunat ; à peine sorti de l'adolescence, il fut mis à la tête de nos légions. Jupiter Très-Bon, Très-Grand, Junon reine des dieux, et vous Minerve, qui présidez aux vertus ; vous Concorde du monde, et vous Victoire romaine, exaucez les vœux du sénat, du peuple romain, des soldats, des alliés et des nations étrangères : faites que Probus soit aussi bon empereur qu'il était bon soldat ! Je lui décerne donc, pères conscrits, selon le vœu général, le nom de césar, celui d'auguste ; j'y ajoute le pouvoir proconsulaire, le titre de père de la patrie, le grand pontificat, le droit de mettre trois affaires en délibération, et la puissance tribunitienne. » Puis l'assemblée tout entière s'écria : « Nous sommes tous de cet avis ! »

XIII. Ayant reçu ce décret, Probus prononça un second discours devant le sénat, dans lequel il donna à cette assemblée le droit de connaître des jugements des grands magistrats dont serait appel, de créer les proconsuls, de donner des lieutenants aux consuls, d'investir les présides de l'autorité des préteurs, et de sanctionner les lois que lui-même aurait proposées. Un des premiers actes de son gouvernement fut d'infliger des peines diverses à ceux des meurtriers d'Aurélien qui vivaient encore ; toutefois, il usa d'une sévérité moins rigoureuse que ne l'avait fait d'abord l'armée, puis Tacite. Il fit ensuite rechercher ceux qui avaient dressé des embûches à ce dernier prince. Il pardonna à ceux qui s'étaient associés à la fortune de Florien, parce qu'on pouvait croire qu'ils l'avaient suivi plutôt en

Europenses exercitus, qui Florianum et imperatorem fecerant, et occiderant. His gestis, cum ingenti exercitu Gallias petit, quæ omnes, occiso Postumo, turbatæ fuerant; interfecto Aureliano, a Germanis possessæ. Tanta autem illic prœlia feliciter gessit, ut a barbaris sexaginta per Gallias nobilissimas reciperet civitates; prædam deinde omnem, qua illi, præter divitias, etiam efferebantur ad gloriam. Et quum jam in nostra ripa, immo per omnes Gallias, securi vagarentur, cæsis prope quadringentis millibus, qui Romanum occupaverant solum, reliquias ultra Nicrum fluvium et Albam removit. Tantum his prædæ barbaricæ tulit, quantum ipsi Romanis abstulerant; contra urbes Romanas et castra in solo barbarico posuit, atque illic milites collocavit.

XIV. Agros, et horrea, et domos, et annonam Transrhenanis omnibus fecit, iis videlicet, quos in excubiis collocavit : nec cessatum est unquam pugnari (quum quotidie ad eum barbarorum capita deferrentur, jam ad singulos aureos singula), quamdiu reguli novem ex diversis gentibus venirent, atque ad pedes Probi jacerent : quibus ille primum obsides imperavit, qui statim dati sunt; deinde frumentum, postremo etiam vaccas atque oves. Dicitur jussisse his acrius, ut gladiis non uterentur, Romanam exspectaturi defensionem, si essent ab aliquibus vindicandi. Sed visum est id non posse fieri, nisi si limes Romanus extenderetur, et fieret Germania tota provincia. Maxime tamen, ipsis regibus consentientibus,

qualité de frère de leur empereur, que comme tyran. Puis il reçut la soumission de toutes les armées d'Europe qui avaient fait Florien empereur, et lui avaient ôté la vie. Après cela, il part avec une armée formidable pour les Gaules, qui tout entières étaient en proie à des troubles depuis le meurtre de Postumus, et qui, depuis celui d'Aurélien, avaient été envahies par les Germains. Ses armes furent si heureuses dans cette grande expédition, qu'il reprit sur les barbares soixante villes parmi les plus importantes de la Gaule, et tout le butin qui, après les avoir enrichis, était pour eux un autre sujet d'orgueil. Comme ils parcouraient toutes nos côtes et même toutes les Gaules avec sécurité, après leur avoir tué près de quatre cent mille hommes qui avaient envahi le territoire romain, il refoula le reste au delà du Nècre et de l'Elbe. Il reprit à ces barbares autant de butin qu'ils en avaient enlevé aux Romains; il construisit, de plus, des villes romaines et des forteresses sur le sol barbare, et y mit garnison.

XIV. Il donna des champs, des greniers, des maisons et des vivres à tous ceux qu'il établit au delà du Rhin comme des sentinelles avancées. Cependant on ne cessa pas de combattre (car chaque jour on lui apportait des têtes de barbares, pour chacune desquelles on donnait une pièce d'or), jusqu'à ce que neuf petits rois de diverses nations vinrent se jeter aux pieds de Probus. Ce prince d'abord leur demanda des otages qu'ils livrèrent aussitôt; puis du blé, enfin des vaches et des brebis. On prétend qu'il leur interdit rigoureusement l'usage des armes : ils attendraient que les Romains vinssent les défendre, si quelque ennemi osait les attaquer; mais cette condition parut ne pouvoir être exécutée qu'autant que les limites de l'empire romain seraient reculées, et que la Germanie entière serait réduite en province. Toutefois, du consentement même de ces rois, on infligea des châtiments sévères à ceux qui n'avaient pas

in eos vindicatum est, qui prædam fideliter non reddiderunt. Accepit præterea sedecim millia tironum, quos omnes per diversas provincias sparsit, ita ut numeris, vel limitaneis militibus, quinquagenos et sexagenos intersereret, dicens, sentiendum esse, non videndum, quum auxiliaribus barbaris Romanus juvatur.

XV. Compositis igitur rebus in Gallia, tales ad senatum litteras dedit :

« Ago diis immortalibus gratias, patres conscripti, quia vestra in me judicia comprobarunt. Subacta est omnis qua tenditur late Germania; novem reges gentium diversarum ad meos pedes, immo ad vestros, supplices stratique jacuerunt. Omnes jam barbari vobis arant, vobis jam serunt, et contra interiores gentes militant. Supplicationes igitur vestro more decernite : nam et quadringenta millia hostium cæsa sunt, et sedecim millia armatorum nobis oblata, et septuaginta urbes nobilissimæ captivitate hostium vindicatæ, et omnes penitus Galliæ liberatæ. Coronas, quas mihi obtulerunt omnes Galliæ civitates, aureas, Vestræ, patres conscripti, Clementiæ dedicavi; et has Jovi Optimo Maximo, ceterisque diis deabusque immortalibus, vestris manibus consecrate. Præda omnis recepta est, capta etiam alia, et quidem major quam fuerat ante direpta. Arantur Gallicana rura barbaris bobus, et juga Germanica captiva præbent nostris colla cultoribus; pascuntur ad nostram alimoniam gentium pecora diversarum; equinum

fidèlement rendu le butin. Probus reçut en outre seize mille recrues qu'il dispersa dans les diverses provinces, et qu'il incorpora par cinquante ou soixante, soit parmi les soldats des légions, soit parmi ceux qui gardaient les frontières, disant qu'il ne fallait pas, quand les Romains avaient des barbares pour auxiliaires, qu'on le vît, mais qu'on le sentît.

XV. Le calme ainsi rétabli dans la Gaule, il écrivit au sénat la lettre qui suit :

« Je rends grâce au dieux immortels, pères conscrits, de ce qu'ils ont confirmé vos jugements à mon égard. La Germanie est soumise dans toute son étendue ; neuf rois de diverses nations sont venus se jeter à mes pieds, ou plutôt aux vôtres, en suppliants et le front dans la poussière. Déjà tous les barbares labourent pour vous, ensemencent pour vous, et pour vous se battent contre des nations plus reculées. Décrétez donc des prières, comme vous avez coutume de le faire : car nous avons tué quatre cent mille ennemis, on nous a offert seize mille hommes tout armés, nous avons arraché les soixante-dix villes les plus importantes des mains de l'ennemi, les Gaules enfin sont entièrement délivrées. Les couronnes que m'ont offertes toutes les cités de la Gaule, je les ai dédiées, pères conscrits, à Votre Clémence ; vous, consacrez-les de vos mains à Jupiter Très-Bon, Très-Grand, et aux autres dieux et déesses immortels. Tout le butin est repris ; bien plus, nous avons fait de nouvelles prises plus considérables que n'avaient été nos pertes d'abord. Les champs de la Gaule sont labourés par les bœufs des barbares, et les attelages germains tendent leurs cous esclaves à nos cultivateurs; diverses nations élèvent des bestiaux pour notre consommation, et des chevaux pour la remonte de notre cavalerie; nos magasins sont remplis du blé des barbares.

pecus nostro jam fecundatur equitatui; frumento barbarico plena sunt horrea. Quid plura? illis sola relinquimus sola, nos eorum omnia possidemus. Volueramus, patres conscripti, Germaniæ novum præsidem facere; sed hoc ad pleniora vota distulimus; quod quidem credimus conferre, quum divina Providentia nostros uberius fecundarit exercitus. »

XVI. Post hæc Illyricum petiit; et, priusquam veniret, Rhætias sic pacatas reliquit, ut illic ne suspicionem quidem ullius terroris relinqueret. In Illyrico Sarmatas ceterasque gentes ita contudit, ut prope sine bello cuncta reciperet, quæ illi diripuerant. Tetendit deinde iter per Thracias, atque omnes Geticos populos, fama rerum territos, et antiqui nominis potentia pressos, aut in deditionem, aut in amicitiam recepit. His gestis, Orientem petiit, atque in itinere potentissimo quodam latrone Palfurio capto et interfecto, omnem Isauriam liberavit, populis atque urbibus Romanis legibus restitutis. Barbarorum, qui apud Isauros sunt, vel per terrorem, vel per voluntatem, loca ingressus est : quæ quum peragrasset, hoc dixit : « Facilius est ab istis locis latrones arceri, quam tolli. » Veteranis omnia illa, quæ anguste adeuntur, loca privata donavit, addens, ut eorum filii, ab anno octavo decimo, mares duntaxat, ad militiam mitterentur, ne ante latrocinari, quam militare, discerent.

XVII. Pacatis denique omnibus Pamphyliæ partibus,

En un mot, nous laissons seulement le sol aux vaincus, tous leurs autres biens sont à nous. Nous avions d'abord jugé nécessaire, pères conscrits, de nommer un nouveau préside de la Germanie, mais nous avons différé cette mesure jusqu'au jour où notre ambition sera plus pleinement satisfaite ; ce qui, ce nous semble, arrivera lorsqu'il aura plu à la divine Providence de féconder et d'accroître les rangs de nos armées. »

XVI. Probus tourna ensuite ses armes vers l'Illyrique, et, avant d'y entrer, il laissa les Rhéties dans un état de calme tel, que la moindre apparence de trouble y paraissait impossible. Il châtia si vigoureusement les Sarmates et les autres peuples de l'Illyrique, qu'il reconquit presque sans combattre tout ce qu'ils avaient pris aux Romains. De là il se dirigea au travers des Thraces, et reçut à discrétion ou comme alliés tous les peuples gètes que la renommée de ses exploits avait terrifiés, et que le prestige qui s'attachait à son nom avait contenus. L'Orient alors attira ses regards, et, en s'y rendant, il prit et fit mettre à mort un certain Palfurius, brigand des plus redoutés, qui opprimait toute l'Isaurie, et fit rentrer les peuples et les villes sous l'empire des lois romaines. Il pénétra dans les retraites des barbares qui sont chez les Isaures, soit par l'effroi qu'il inspira à ceux qui les occupaient, soit de leur plein gré ; et lorsqu'il les eut visitées, il dit : « Il est plus facile d'empêcher les brigands d'y entrer que de les en arracher. » Il donna aux vétérans tous les lieux dont des chemins étroits rendaient l'accès difficile, ajoutant que leurs enfants mâles, dès l'âge de dix-huit ans, seraient envoyés sous les drapeaux, afin qu'ils n'apprissent pas à exercer le brigandage avant d'avoir appris à faire la guerre.

XVII. Après la pacification de toutes les parties de la

ceterarumque provinciarum, quæ sunt Isauriæ vicinæ, ad Orientem iter flexit. Blemmyas etiam subegit[13], quorum captivos Romam transmisit, qui mirabilem sui visum, stupente populo Romano, præbuerunt. Copton præterea et Ptolemaidem urbes, ereptas barbarico servitio, Romano addidit juri. Ex quo tantum profecit, ut Parthi legatos ad eum mitterent, confitentes timorem, pacemque poscentes : quos ille superbius acceptos, magis timentes domum remisit. Fertur etiam epistola illius, repudiatis donis, quæ rex Parthorum miserat, ad Narseum talis fuisse :

« Miror te de omnibus quæ nostra futura sunt tam pauca misisse. Habeto interim omnia illa quibus gaudes : quæ si nos habere cupiamus, scimus quemadmodum possidere debeamus. »

His acceptis litteris Narseus maxime territus, et præcipue, quod Copton et Ptolemaidem comperit a Blemmyis, qui eas tenuerant, vindicatas, cæsosque ad internecionem eos, qui gentibus fuerant ante terrori.

XVIII. Facta igitur pace cum Persis, ad Thracias rediit, et centum millia Bastarnarum in solo Romano constituit : qui omnes fidem servaverunt. Sed quum et ex aliis gentibus plerosque pariter transtulisset, id est ex Gepidis, Gautunnis, et Vandalis, illi omnes fidem fregerunt, et, occupato bellis tyrannicis Probo, per totum pæne orbem, pedibus et navigando, vagati sunt, nec parum molestiæ Romanæ gloriæ intulerunt. Quos

Pamphylie et des autres provinces voisines de l'Isaurie, il marcha sur l'Orient. Il soumit aussi les Blemmyes, et envoya à Rome les prisonniers de cette nation, qui furent pour le peuple romain un spectacle aussi nouveau que surprenant. Il affranchit, en outre, Coptos et Ptolémaïs de l'état de servitude où les tenaient les barbares, et soumit ces villes à l'empire romain. Il tira de ce fait d'armes un grand avantage, car les Parthes lui envoyèrent des ambassadeurs pour lui avouer leurs craintes et lui demander la paix. Probus les reçut avec hauteur et les renvoya chez eux plus effrayés que jamais. On prétend qu'il refusa les présents que lui avait adressés le roi des Parthes, et qu'il écrivit la lettre suivante à Narsès :

« Je suis surpris de ce que vous nous envoyez une si faible partie de tout ce qui doit un jour nous appartenir. Possédez donc toutes les choses auxquelles vous attachez tant de prix, en attendant qu'il nous plaise de les posséder à notre tour : car nous savons pour cela ce qu'il faut faire. »

Grand fut l'effroi de Narsès en recevant cette lettre, et surtout en apprenant que Probus avait arraché des mains des Blemmyes Coptos et Ptolémaïs, et qu'il avait exterminé ce peuple qui, auparavant, était la terreur des nations.

XVIII. Après avoir fait la paix avec les Perses, Probus revint en Thrace, et établit sur le sol romain cent mille Bastarnes qui restèrent fidèles à la république ; mais il n'en fut pas de même d'un grand nombre de nouveaux sujets qu'il tira d'autres nations, c'est-à-dire de celles des Gépides, des Gautunnes et des Vandales, qui tous violèrent la foi du serment, et qui, tandis que Probus était occupé des guerres des tyrans, se répandirent par terre et par mer dans presque toutes les parties du monde, non sans honte et sans dommage pour la gloire

quidem ille diversis vicibus, variisque victoriis oppressit, paucis domum cum gloria redeuntibus, quod Probi evasissent manus. Hæc Probus cum barbaris gessit. Sed habuit etiam non leves tyrannicos motus : nam et Saturninum, qui Orientis imperium arripuerat, variis prœliorum generibus et nota virtute superavit. Quo victo, tanta in Oriente quies fuit, ut, quemadmodum vulgo loquebantur, mures rebelles nullus audiret. Deinde quum Proculus et Bonosus apud Agrippinam in Gallia imperium arripuissent, omnesque sibi jam Britannias, Hispanias, et braccatæ Galliæ provincias vindicarent, barbaris semet juvantibus, vicit. Ac ne requiras plura vel de Saturnino, vel de Proculo, vel de Bonoso, suo eosdem inseram libro, pauca de iisdem, ut decet, immo ut poscit necessitas, loquuturus. Unum sane sciendum est, quod Germani omnes, quum ad auxilium essent rogati a Proculo, Probo potius perservire maluerunt, quam cum Bonoso et Proculo esse. Gallis omnibus et Hispanis ac Britannis hinc permisit, ut vites haberent, vinumque conficerent. Ipse Almam montem, in Illyrico circa Sirmium, militari manu fossum, lecta vite consevit.

XIX. Dedit Romanis etiam voluptates, et quidem insignes, delatis etiam congiariis. Triumphavit de Germanis et Blemmyis : omnium gentium drungos usque ad quinquagenos homines ante triumphum duxit. Vena-

de Rome. Probus, toutefois, les battit dans diverses rencontres et remporta sur eux plusieurs victoires qui leur coûtèrent tant d'hommes, que ce fut une gloire, pour le petit nombre qui retournèrent dans leur patrie, d'avoir pu échapper aux mains de cet empereur. Probus en finit ainsi avec les barbares; mais il eut aussi à réprimer plusieurs séditions fort graves suscitées par les tyrans : il vainquit entre autres dans divers combats, avec son courage accoutumé, Saturnin, qui s'était emparé de l'empire d'Orient. Après la défaite de cet usurpateur, l'Orient jouit d'une tranquillité telle, que ce dicton avait couru alors : On n'y entend pas même une souris bouger. Ensuite, avec l'aide des barbares, Probus vainquit Proculus et Bonose, qui avaient pris la pourpre à Cologne, dans la Gaule, et qui déjà s'emparaient de la Grande-Bretagne, de l'Espagne et des provinces de la Gaule Narbonnaise. Mais je n'en dirai pas ici davantage sur Saturnin, Proculus et Bonose, me réservant d'en parler dans une biographie spécialement écrite pour eux, mais qui sera courte, comme il convient, ou plutôt comme la nécessité l'exige. Il est bon, toutefois, de dire ici que tous les Germains, lorsque Proculus leur demanda de le secourir, préférèrent servir sous les ordres de Probus, que de marcher avec Bonose et Proculus : aussi, en raison de cette préférence, Probus permit à tous les Gaulois, Espagnols et Bretons, d'avoir des vignes et de faire du vin, et lui-même fit fouir par ses soldats, dans l'Illyrique, aux environs de Sirmium, le sol du mont Alma, et y planta des ceps choisis.

XIX. Il donna des fêtes magnifiques aux Romains et leur offrit le congiaire. Il triompha des Germains et des Blemmyes, et fit précéder son char de bataillons composés de cinquante hommes de toutes les nations. Il donna dans le Cirque une chasse somptueuse où le

tionem in Circo amplissimam dedit[14], ita ut populus cuncta diriperet. Genus autem spectaculi fuit tale. Arbores validæ, per milites radicitus vulsæ, connexis late longeque trabibus affixæ sunt, terra deinde superjecta, totusque Circus ad silvæ consitus speciem, gratia novi viroris effronduit. Immissi deinde per omnes aditus struthiones mille, mille cervi, mille apri, mille damæ, ibices, oves feræ, et cetera herbatica animalia, quanta vel ali potuerunt, vel inveniri; immissi deinde populares : rapuit quisque, quod voluit. Edidit alia die in Amphitheatro una missione centum jubatos leones, qui rugitibus suis tonitrua excitabant : qui omnes e posticis interempti sunt, non magnum præbentes spectaculum, quum occidebantur : neque enim erat bestiarum impetus ille, qui esse e caveis egredientibus solet. Occisi sunt præterea multi, qui dirigere nolebant, sagittis. Editi deinde centum leopardi Libyci, centum deinde Syriaci, centum leænæ, et ursi simul trecenti : quarum omnium ferarum magnum magis constat spectaculum fuisse, quam gratum. Edita præterea gladiatorum paria trecenta, Blemmyis plerisque pugnantibus, qui per triumphum erant ducti, plerisque Germanis et Sarmatis, nonnullis etiam latronibus Isauris.

XX. Quibus peractis, bellum Persicum parans, quum per Illyricum iter faceret, a militibus suis per insidias interemptus est. Causæ occidendi ejus hæ fuere : primum, quod nunquam militem otiosum esse per-

gibier était laissé à la disposition du peuple. Voici la description de ce spectacle. De grands arbres arrachés avec leurs racines par les soldats furent fixés sur un assemblage de longues poutres liées entre elles en long et en large, et qu'on recouvrit de terre : le Cirque tout entier, planté d'arbres dans tout l'éclat de leur verdure, offrait ainsi l'aspect merveilleux d'une forêt. On lâcha ensuite par toutes les avenues mille autruches, mille cerfs, mille sangliers, mille daims, des ibis, des brebis sauvages, et autres animaux herbivores autant qu'on en put nourrir, ou plutôt qu'on en put trouver ; puis on donna accès au peuple, et chacun y prit ce qu'il voulut. Un autre jour il fit lancer en même temps dans l'amphithéâtre cent lions à longue crinière. Ces animaux, dont les rugissements étaient comparables au bruit du tonnerre, furent tous tués au sortir des loges souterraines, mourant sans donner de grandes marques de courage : ces bêtes n'avaient pas la fougue qu'elles montrent ordinairement quand elles sortent des voûtes grillées ; plusieurs même, qui ne voulaient pas quitter leurs loges, furent tuées à coups de flèches. Parurent ensuite cent léopards de Libye, cent de Syrie, cent lionnes et trois cents ours en même temps : le spectacle de tous ces animaux féroces fut plutôt merveilleux qu'agréable. Enfin furent introduits trois cents paires de gladiateurs, parmi lesquels combattirent plusieurs Blemmyes qui avaient précédé le char triomphal de Probus, plusieurs Germains et Sarmates, et même quelques brigands isauriens.

XX. Sur ces entrefaites, Probus faisait ses préparatifs pour la guerre de Perse, lorsque, passant par l'Illyrique, il périt victime d'embûches que lui tendirent ses soldats. Ce qui d'abord les porta à lui ôter la vie, c'est que jamais il n'avait pu souffrir qu'ils restassent

pessus est : siquidem multa opera militari manu perfecit, dicens, « annonam gratuitam militem comedere non debere. » His addidit dictum eis grave, « si unquam eveniat salutare reipublicæ, brevi milites necessarios non futuros. » Quid ille conceperat animo, qui hoc dicebat? nonne omnes barbaras nationes subjecerat pedibus, quia totum mundum fecerat jam Romanum? « Brevi, inquit, milites necessarios non habebimus. » Quid est aliud dicere? Romanus jam miles erit nullus; ubique regnabit, omnia possidebit secura respublica; orbis terrarum non arma fabricabit, non annonam præbebit; boves habebuntur aratro, equus nascetur ad pacem; nulla erunt bella, nulla captivitas; ubique pax, ubique Romanæ leges, ubique judices nostri.

XXI. Longius amore imperatoris optimi progredior quam pedestris sermo desiderat. Quare addam illud, quod præcipue tanto viro fatalem properavit necessitatem : nam quum Sirmium venisset, ac solum patrium effecundari cuperet et dilatari, ad siccandam quamdam paludem multa simul millia militum posuit, ingentem parans fossam, qua dejectis in altum navibus, loca Sirmiensibus profutura siccaret. Hoc permoti milites, confugientem eum in turrem ferratam, quam ipse speculæ causa editissimam exædificaverat, interemerunt, anno imperii sui quinto. Postea tamen ingens ei sepulcrum, elatis

oisifs : en effet, il leur faisait exécuter d'immenses travaux, disant « que le soldat ne devait pas manger son pain sans l'avoir gagné. » A ce propos il avait ajouté le suivant, qui avait plus de portée encore : « Si les affaires de la république ont un heureux succès, bientôt nous n'aurons plus besoin de soldats. » Quelle était la pensée de celui qui prononçait ces paroles ? N'avait-il pas subjugué toutes les nations barbares, lui qui avait fait romain l'univers entier ? Que pouvait-on entendre par ces mots : « Bientôt nous n'aurons plus besoin de soldats, » si ce n'est : bientôt il n'y aura plus de soldats romains ; la république régnera tranquillement sur toutes les nations et jouira sans troubles de tout ce qu'elle possède ; nulle part on ne fabriquera d'armes, les approvisionnements du dehors deviendront inutiles ; les bœufs seront employés au labourage, le cheval jouira des bienfaits de la paix ; plus de guerre, plus de captifs ; partout la paix, partout les lois romaines et partout nos magistrats.

XXI. Mais mon admiration pour cet excellent prince m'entraîne hors des limites assignées à la simple prose. Je vais donc me borner à dire ce qui contribua le plus à hâter sa mort. Étant venu à Sirmium et voulant fertiliser et étendre le sol de son pays natal, il y établit plusieurs milliers de soldats pour y dessécher un marais : il voulait, pour y parvenir, faire creuser un immense fossé qui, tout en ouvrant aux vaisseaux une voie pour prendre la mer, assainirait les lieux environnants, que les Sirmiens pourraient alors consacrer à la culture. Ce projet irrita les soldats au point qu'ils le poursuivirent jusque dans une tour garnie de fer, qu'il avait fait élever à une grande hauteur pour lui servir de point d'observation, et l'y tuèrent, la cinquième année de son règne. Par la suite, cependant, toute l'armée, d'un ac-

aggeribus, omnes pariter milites fecerunt, cum titulo hujusmodi, inciso marmori :

HIC PROBUS IMPERATOR,
ET VERE PROBUS,
SITUS EST,
VICTOR OMNIUM GENTIUM BARBARARUM,
VICTOR ETIAM TYRANNORUM.

XXII. Conferens ego cum aliis imperatoribus principem Probum, omnibus prope Romanis ducibus, qui fortes, qui clementes, qui prudentes, qui mirabiles exstiterunt, intelligo hunc virum parem fuisse, aut, si non repugnat invidia furiosa, meliorem. Quinquennio enim imperii sui per totum orbem terrarum tot bella gessit, et quidem per se, ut mirabile sit, quemadmodum omnibus occurrerit prœliis. Multa manu sua fecit; duces præclarissimos instituit : nam ex ejus disciplina Carus, Diocletianus, Constantius, Asclepiodotus, Annibalianus, Leonides, Cecropius, Pisonianus, Herennianus, Gaudiosus, Ursinianus, Herculius Maximianus, et ceteri, quos patres nostri mirati sunt, et de quibus nonnulli boni principes exstiterunt, instituti sunt. Conferat nunc, cui placet, viginti Trajani Hadrianique annos; conferat prope totidem Antoninorum (nam quid de Augusto loquar, cujus imperii anni vix possunt credi ? Malos autem principes taceo), ipsa vox Probi clarissima indicat, quid se facere potuisse speraret, qui dixit, « Brevi necessarios milites non futuros. »

cord unanime, lui érigea un tombeau magnifique sur une éminence, avec cette inscription sculptée sur le marbre :

CI GÎT
L'EMPEREUR PROBUS,
HOMME PROBE S'IL EN FUT,
VAINQUEUR DE TOUTES LES NATIONS BARBARES,
ET VAINQUEUR DES TYRANS.

XXII. En comparant Probus à ses prédécesseurs et à presque tous les généraux romains qui se sont acquis une réputation de courage, de clémence, de prudence ou des plus nobles vertus, je vois que ce prince les égala, et même, si je ne craignais d'attirer sur moi les traits de l'envie, je dirais qu'il les surpassa. Pendant les cinq ans qu'il conserva l'empire, le nombre de guerres qu'il eut à soutenir dans toutes les parties de l'univers, et qu'il conduisit en personne, fut si grand, qu'on s'étonne à juste titre qu'il ait pu assister à tant de combats. En plus d'une rencontre il combattit comme un simple soldat; la république lui dut des chefs de la plus grande distinction : car c'est lui qui avait formé Carus, Dioclétien, Constance, Asclépiodote, Annibalien, Léonide, Cécropius, Pisonien, Herennianus, Gaudiosus, Ursinianus, Hercule Maximien, et autres dont nos pères ont admiré les exploits, et du rang desquels sont sortis plusieurs bons empereurs. Que l'on se reporte maintenant aux vingt années pendant lesquelles Trajan et Adrien ont occupé l'empire, et aux règnes des Antonins, qui n'ont guère été moins longs (car je ne veux pas parler ici de celui d'Auguste, dont la durée paraît à peine croyable, et je tais le nom des mauvais princes), la grande voix de Probus ne révèle-t-elle pas ce qu'esperait pouvoir faire celui qui disait : « Bientôt nous n'aurons plus besoin de soldats ? »

XXIII. Ille vero conscius sui, non barbaros timuit, non tyrannos. Quæ deinde felicitas emicuisset, si sub illo principe milites non fuissent! Annonam provincialis daret nullus, stipendia de largitionibus nulla erogarentur, æternos thesauros haberet Romana respublica; nihil expenderetur a principe, nihil a possessore redderetur : aureum profecto seculum promittebat. Nulla futura erant castra, nusquam lituus audiendus, arma non erant fabricanda; populus iste militantium, qui nunc bellis civilibus rempublicam vexat, pacis studiis incumberet, erudiretur artibus, navigaret; adde, quod nullus occideretur in bello. Dii boni, quid tantum vos offendit Romana respublica, cui talem principem sustulistis? Eant nunc, qui ad civilia bella milites parant, in germanorum necem arment dexteras fratrum, hortentur in patrum vulnera liberos, et divinitatem Probo derogent, quam imperatores nostri prudenter et consecrandam vultibus, et ornandam templis, et celebrandam ludis Circensibus judicarunt.

XXIV. Posteri Probi, vel odio, invidiæ vel timore Romanam rem fugerunt : et in Italia circa Veronam, ac Benacum, et Larium, atque in his regionibus, larem locaverunt. Sane, quod præterire non potui, quum imago Probi in Veronensi ita fulmine icta esset, ut ejus prætexta colores mutaret, haruspices responderunt, hujus familiæ posteros tantæ in senatu claritudinis fore, ut omnes summis honoribus fungerentur; sed adhuc neminem

XXIII. Confiant en lui-même, Probus ne redouta ni les barbares ni les tyrans. Combien l'empire eût été heureux sous ce prince, s'il n'y eût plus eu de soldats! Les provinces n'eussent plus eu à pourvoir à l'approvisionnement de la métropole, le trésor n'aurait plus eu de troupes à payer, la république eût conservé ses richesses intactes; le prince n'ayant aucunes dépenses à faire, les contributions fussent devenues inutiles : c'était le siècle d'or que promettait Probus. Plus de camp nulle part, nulle part le son de la trompette, plus d'armes à fabriquer; ce peuple de guerriers, dont les séditions troublent maintenant la république, se livrerait paisiblement à l'étude, cultiverait les beaux-arts, parcourrait les mers; ajoutez à cela que personne ne perdrait la vie dans les combats. Dieux cléments! de quels crimes la république romaine s'est-elle rendue coupable envers vous, pour l'avoir privée d'un si grand prince? Qu'ils osent donc se montrer maintenant, ceux qui dressent des soldats pour des guerres civiles, qui arment les frères contre leurs frères, qui excitent les enfants à se souiller du sang paternel, et qui contestent la divinité de Probus, divinité que nos empereurs ont sagement voulu consacrer par des statues, honorer par des temples, et célébrer par les jeux du Cirque.

XXIV. Les descendants de Probus, soit par haine, soit par crainte de l'envie, quittèrent Rome, et allèrent se fixer en Italie dans les environs de Vérone, de Benacum et de Larium. Une particularité que je ne saurais omettre ici, c'est que, sur le territoire de Vérone, la foudre en tombant sur la statue de Probus, changea la couleur de sa robe prétexte. Les aruspices expliquèrent ce prodige, en disant que les descendants de ce prince brilleraient un jour d'un tel éclat dans le sénat, que tous s'élèveraient aux premières dignités. Nous n'en avons

vidimus : posteri autem videntur æternitatem habere. Senatus mortem Probi gravissime accepit, æque populus. Et quum esset nuntiatum Carum imperare, virum bonum quidem, sed longe a moribus Probi, causa filii ejus Carini, qui semper pessime vixerat, tam senatus, quam populus, inhorruit : metuebant enim unusquisque tristiorem principem, sed magis improbum metuebant heredem.

Hæc sunt, quæ de Probo cognovimus, vel quæ digna memoratu existimavimus. Nunc in alio libro, et quidem brevi, de Firmo, et Saturnino, et Bonoso, et Proculo dicemus : non enim dignum fuit, ut quadrigæ tyrannorum bono principi miscerentur. Post deinde, si vita suppetit, Carum incipiemus propagare cum liberis.

cependant vu encore aucun qui ait confirmé cette prédiction ; mais il est vrai de dire que la chaîne de ses descendants peut s'étendre jusqu'à l'époque la plus reculée. La nouvelle de la mort de Probus affecta gravement le sénat et le peuple ; mais grande fut leur consternation, lorsqu'ils apprirent que l'empire avait été déféré à Carus, homme de bien sans doute, quoique son caractère ne pût entrer en parallèle avec celui de Probus, mais dont le fils Carin avait toujours mené une vie des plus répréhensibles : on craignait moins encore d'avoir un empereur obscur, que de lui voir un successeur méchant.

Voilà ce que nous savons sur Probus, du moins ce que nous avons cru digne de mémoire. Maintenant nous allons, dans le livre qui suit, parler en peu de mots de Firmus, de Saturnin, de Bonose et de Proculus ; car nous n'avons pas cru devoir mêler l'histoire d'un excellent prince à celle de quatre tyrans : plus tard, si les dieux nous prêtent vie, nous ferons la biographie de Carus et de ses fils.

[A. U. 1027 — 1033]

FIRMI,
SATURNINI, PROCULI ET BONOSI
VITÆ.

I. Minusculos tyrannos scio plerosque tacuisse, aut breviter præterisse. Nam et Suetonius Tranquillus, emendatissimus et candidissimus scriptor, Antonium [1] et Vindicem tacuit, contentus eo, quod eos cursim perstrinxerat; et Marius Maximus, qui Avidium Marci temporibus, Albinum et Nigrum Severi, non suis propriis libris, sed alienis innexuit. Et de Suetonio non miramur, cui familiare fuit amare brevitatem. Quid Marius Maximus, homo omnium verbosissimus, qui et mythistoricis se voluminibus implicavit, num ad istam descriptionem curamque descendit? At contra Trebellius Pollio ea fuit diligentia, eaque cura in edendis bonis malisque principibus, ut etiam triginta tyrannos uno breviter libro concluderet, qui Valeriani et Gallieni, nec multo superiorum aut inferiorum fuere principum temporibus. Quare nobis etiam non minima fuit cura, ut, dictis Aureliano, Tacito et Floriano, Probo etiam, magno ac singulari principe, quum dicendi essent Carus, Carinus,

[De J.-C. 274 — 280]

VIES
DE FIRMUS, DE SATURNIN, DE PROCULUS ET DE BONOSE.

I. La plupart des historiens, je le sais, ont passé sous silence les petits tyrans, ou n'en ont dit que bien peu de chose. Ainsi Suétone Tranquille, écrivain aussi clair que châtié, ne s'est point occupé spécialement d'Antoine et de Vindex, mais s'est contenté d'en dire quelques mots en passant; Marius Maximus, non plus, n'a point consacré de pages particulières à Avidius, contemporain de Marc Aurèle, ni à Albinus et à Niger, qui vivaient du temps de Sévère, et n'en a fait mention qu'en parlant d'autres personnages. Je comprends le motif de Suétone, qui aimait naturellement la brièveté; mais pourquoi Marius Maximus, le plus prolixe des historiens, et qui a mêlé des volumes entiers de fables à ses écrits, n'a-t-il pas daigné descendre à traiter cette partie de nos annales? Trebellius Pollion, au contraire, fut d'une exactitude telle, et apporta tant de soin à publier les vies des bons et des mauvais princes, qu'il a même réuni dans un seul livre de peu d'étendue celles des trente tyrans qui se sont élevés sous Valérien et sous Gallien, aussi bien que sous les princes qui avaient occupé le trône un peu avant ou après eux. Nous avons donc cru, après avoir fait l'histoire d'Aurélien, de Tacite, de Florien, et

et Numerianus, de Saturnino, Bonoso, Proculo, et Firmo, qui sub Aureliano fuerant, non taceremus.

II. Scis enim, mi Basse, quanta nobis contentio proxime fuerit cum amatore historiarum Marco Fonteio, quum ille diceret, Firmum, qui Aureliani temporibus Ægyptum occupaverat, latrunculum fuisse, non principem : contra ego, mecumque Rufus Celsus, et Cejonius Julianus, et Fabius Sosianus contenderent, dicentes, illum et purpura usum, et percussa moneta augustum esse vocitatum; quin etiam nummos ejus Severus Archontius protulit; de Græcis autem Ægyptiisque libris convicit, illum *αὐτοκράτορα* in edictis suis esse vocitatum. Et illi quidem adversum nos contendenti hæc sola ratio fuit, quod dicebat, Aurelianum in edicto suo non scripsisse, quod tyrannum occidisset, sed quod latrunculum quemdam a republica removisset : perinde quasi digne tanti princeps nominis debuerit tyrannum appellare hominem tenebrarium, aut non semper latrones vocitaverint magni principes eos quos invadentes purpuras necaverunt. Ipse ego, in *Aureliani vita*, priusquam de Firmo cuncta cognoscerem, Firmum non inter purpuratos habui[2], sed quasi quemdam latronem : quod idcirco dixi, ne quis me oblitum existimaret mei. Sed ne volumini, quod brevissimum promisi, multa connectam, veniamus ad Firmum.

de Probus, ce grand et excellent prince, et avant de nous occuper de Carus, de Carin et de Numérien, ne pouvoir nous dispenser de parler de Saturnin, de Bonose, de Proculus et de Firmus, qui ont vecu sous Aurélien.

II. Vous n'ignorez pas, mon cher Bassus, quelle discussion j'ai eue dernièrement avec Marcus Fonteius, cet amant de l'histoire, qui prétendait que Firmus, qui s'était emparé de l'Égypte sous Aurélien, n'était qu'un brigand, et non un prince. Je soutenais, au contraire, et Rufus Celsus, Cejonius Julianus et Fabius Sosianus étaient de mon avis, qu'il avait pris la pourpre, qu'il avait frappé monnaie, et qu'il eut le titre d'auguste; Severus Archontius produisit même des médailles à son effigie, et prouva par des citations d'ouvrages grecs et égyptiens qu'il portait le titre d'autocrate dans ses ordonnances. Notre adversaire nous opposait cette seule raison, qu'Aurélien a déclaré dans son édit, non qu'il avait tué un tyran, mais qu'il avait délivré la république d'un brigand : comme s'il n'était pas naturel qu'un prince si illustre n'appelât pas tyran un homme obscur, et comme si jamais les grands empereurs avaient donné d'autre nom que celui de brigands à ceux qui voulaient prendre la pourpre et qui succombaient sous leurs coups. Moi-même, dans la *Vie d'Aurélien*, avant de bien connaître l'histoire de Firmus, je l'ai considéré non comme ayant été revêtu de la pourpre, mais comme un brigand, et j'en fais ici la remarque pour qu'on ne m'objecte pas que je suis en contradiction avec moi-même. Mais, pour ne pas donner trop d'étendue à ce volume, que je me suis engagé à resserrer dans d'étroites limites, je passe sans plus tarder à la biographie de Firmus.

FIRMUS.

[A. U. 1027]

III. Firmo patria Seleucia fuit; tametsi plerique Græcorum alteram tradunt, ignari, eo tempore ipso tres fuisse Firmos, quorum unus præfectus Ægypti, alter dux limitis Africani, idemque proconsul, tertius iste Zenobiæ amicus ac socius : qui Alexandriam Ægyptiorum incitatus furore pervasit, et quem Aurelianus solita virtutum suarum felicitate contrivit. De hujus divitiis multa dicuntur : nam et vitreis quadraturis, bitumine aliisque medicamentis insertis, domum induxisse perhibetur : et tantum habuisse de chartis, ut publice sæpe diceret, exercitum se alere posse papyro et glutino [3]. Idem et cum Blemmyis societatem maximam tenuit, et cum Saracenis. Naves quoque ad Indos negotiatorias sæpe misit. Ipse quoque dicitur habuisse duos dentes elephanti pedum denum, e quibus Aurelianus ipse sellam constituerat facere, additis aliis duobus, in qua Jupiter aureus et gemmatus sederet, cum prætexta, ponendus in templo Solis, Apenninis sortibus [4] additis, quem appellari voluerat Jovem Consulem, vel Consulentem. Sed eosdem dentes postea Carinus mulieri cuidam dono dedit, quæ lectum ex iis fecisse narratur : et quia nunc scitur, et sciri apud posteros nihil proderit, taceo. Ita donum Indicum, Jovi Optimo Maximo consecratum, per de-

FIRMUS.

[De J.-C. 274]

III. Firmus naquit à Séleucie : la plupart des historiens grecs, il est vrai, lui donnent une autre patrie ; mais ils ont ignoré qu'à la même époque vivaient trois Firmus, dont le premier était préfet de l'Égypte, le second préposé à la défense des frontières d'Afrique et proconsul, le troisième, enfin, cet ami et cet allié de Zénobie, qui, dans sa fureur, pénétra jusque dans Alexandrie d'Égypte, et qui fut mis à mort par l'ordre d'Aurélien, dont la fortune semblait se plaire à favoriser les armes. On rapporte sur ses richesses un grand nombre de choses extraordinaires. Tous les murs de sa maison, s'il en faut croire la renommée, étaient couverts de carrés de cristal qu'il avait fait fixer avec du bitume ou autres matières gluantes. Il avait tant de livres, qu'il disait souvent en public qu'avec le papier et la colle il pourrait nourrir une armée. Il avait contracté une étroite alliance avec les Blemmyes et les Sarrasins. Il envoya souvent des vaisseaux dans les Indes pour y faire le commerce. On dit aussi qu'il avait deux dents d'éléphant de dix pieds, qu'Aurélien réservait, en attendant qu'il en eût deux autres, pour faire un siége destiné à recevoir une statue d'or de Jupiter, qui devait être ornée de pierreries, couverte de la prétexte et placée dans le temple du Soleil avec les sorts de l'Apennin, et qu'il voulait qu'on appelât cette statue Jupiter *Consul* ou *Consulens* (1). Mais Carinus, par la suite, donna ces deux dents à une femme, qui en fit, dit-on, un lit : comme ce fait est maintenant bien connu, et qu'il servirait peu à l'instruction de la postérité, je n'en dirai pas davantage à ce sujet. Ainsi, ce présent venu de l'Inde,

(1) Jupiter auteur des bons conseils *ou* donnant des conseils.

terrimum principem et ministerium libidinis factum videtur et pretium!

IV. Fuit tamen Firmus statura ingenti, oculis foris eminentibus, capillo crispo, fronte vulnerata, vultu nigriore, reliqua parte corporis candidus, sed pilosus atque hispidus, ita ut eum plerique Cyclopem vocarent. Carne multa vescebatur, struthionem ad diem comedisse fertur. Vini non multum bibit, aquæ plurimum; mente firmissimus, nervis robustissimus, ita ut Tritanum vinceret, cujus Varro meminit[5]: nam et incudem superpositam pectori constanter, aliis tundentibus, pertulit, quum ipse reclinus ac resupinus et curvatus in manus penderet potius, quam jaceret. Fuit tamen ei contentio cum Aureliani ducibus ad bibendum, si quando eum tentare voluisset: nam quidam Burburus nomine, de numero vexillariorum, notissimus potator, quum ad bibendum eumdem provocasset, situlas duas plenas mero duxit, et toto postea convivio sobrius fuit; et quum ei Burburus diceret, « Quare non fæces bibisti? » respondit ille: « Stulte, terra non bibitur. » Levia persequimur, quum majora dicenda sint.

V. Hic ergo contra Aurelianum sumpsit imperium ad defendendas partes quæ supererant Zenobiæ. Sed Aureliano de Caris redeunte, superatus est. Multi dicunt, laqueo vitam eum finisse; aliud edictis suis ostendit Aurelianus: namque quum eum vicisset, tale edictum Romæ proponi jussit.

« Amantissimo sui populo Romano Aurelianus augustus

qui avait été consacré à Jupiter Très-Bon, Très-Grand, un prince détestable osa en faire un moyen de séduction et le prix de ses débauches !

IV. Firmus était de haute taille ; il avait les yeux saillants, les cheveux crépus, le front balafré, le teint brun, quoique le reste de son corps fût blanc. Il était couvert de poils et barbu, au point qu'on l'appelait généralement le Cyclope. Il faisait une grande consommation de viande, et l'on dit qu'il mangeait une autruche dans un jour. Il buvait peu de vin, beaucoup d'eau ; son caractère était très-ferme, et sa force musculaire telle, qu'il l'emportait sur Tritanus, dont parle Varron. Renversé en arriere, non couché, mais appuyé sur ses mains qui le tenaient suspendu, il supportait sans fléchir une enclume qu'on lui plaçait sur la poitrine, et sur laquelle on frappait avec des marteaux. Un jour, les officiers d'Aurélien le mirent au défi de boire avec eux, voulant éprouver s'il supporterait bien le vin : un des vexillaires, nommé Burburus, grand buveur, l'ayant provoqué, il vida deux seaux de vin, et se montra ensuite, pendant toute la durée du repas, dans la plénitude de son bon sens. Burburus lui ayant dit : « Pourquoi n'avez-vous pas bu la lie ? — Imbécile, lui répondit-il, on ne boit pas de la terre. » Mais nous nous arrêtons à des futilités, quand nous avons des choses plus importantes à faire connaître.

V. Firmus, donc, prit la pourpre contre Aurélien, dans le but de défendre le territoire qui restait à Zénobie ; mais il fut défait par cet empereur, qui revenait de Carres. Un grand nombre d'écrivains prétendent que Firmus mit fin à ses jours en s'étranglant ; mais des édits d'Aurélien prouvent qu'il n'en est point ainsi : en effet, après sa victoire ce prince fit afficher à Rome la proclamation suivante :

« Au peuple romain, son très-affectionné Aurélien

salutem dicit. — Pacato undique gentium toto, qua patet, orbe terrarum, Firmum etiam latronem Ægyptium, barbaricis motibus æstuantem, et feminei propudii reliquias colligentem, ne plurimum loquar, fugavimus, obsedimus, cruciavimus, et occidimus. Nihil est, Romulei Quirites, quod timere possitis. Canon Ægypti, qui suspensus per latronem improbum fuerat, integer veniet. Sit vobis cum senatu concordia, cum equestri ordine amicitia, cum prætorianis affectio; ego efficiam, ne sit aliqua sollicitudo Romana. Vacate ludis, vacate Circensibus : nos publicæ necessitates teneant; vos occupent voluptates. Quare, sanctissimi Quirites, » et reliqua.

VI. Hæc nos de Firmo cognovisse, scire debuisti, sed digna memoratu : nam ea, quæ de illo Aurelianus Festivus, libertus Aureliani, sigillatim retulit, si vis cognoscere, eumdem oportet legas ; maxime quum dicat, Firmum eumdem inter crocodilos, unctum crocodilorum adipibus, natasse, et elephantum rexisse, et hippopotamos edisse, et sedentem ingentibus struthionibus vectum esse, et quasi volitasse. Sed hæc scire quid prodest? quum et Livius et Sallustius taceant res leves de iis quorum vitas scribendas arripuerint : non enim scimus, quales mulos Clodius habuerit, aut mulas Titus Annius Milo ; aut utrum Tusco equo sederit Catilina, an Sardo ; vel quali chlamyde Pompeius usus fuerit, an purpura. Quare finem de Firmo faciemus, venientes ad

auguste, salut. — Nous avons pacifié toute l'étendue de l'empire, et, de plus, un brigand égyptien, Firmus, suscité par les troubles des barbares, et qui, c'est tout dire, ralliait les débris de l'armée d'une femme sans pudeur, a été par nous mis en fuite, assiégé, crucifié et mis à mort. Vous n'avez donc plus rien à craindre, Romains : le tribut d'Égypte, naguère intercepté par cet indigne brigand, vous parviendra sans obstacle. Que la concorde règne entre vous et le sénat, que l'amitié vous lie à l'ordre équestre, et l'affection aux prétoriens ; pour moi, je veillerai à ce que rien ne trouble la tranquillité de l'empire. Livrez-vous aux divertissements, aux loisirs des jeux du Cirque : à nous le labeur forcé des affaires publiques ; à vous les soins du plaisir. C'est pourquoi, vertueux Quirites, » etc.

VI. Vous avez déjà dû m'entendre rapporter ce que je viens de dire sur Firmus ; mais j'ai cru qu'il était utile de le rappeler ici. Quant aux anecdotes recueillies sur lui par Aurélien Festivus, affranchi d'Aurélien, si vous voulez les connaître, vous les lirez dans cet auteur. Vous y verrez, par exemple, que Firmus, frotté de graisse de crocodile, nageait parmi ces reptiles ; qu'il conduisait un éléphant, qu'il mangeait de l'hippopotame, et que, monté sur de grandes autruches et porté par elles, il semblait voler. Mais tout cela mérite-t-il d'être connu ? Tite-Live et Salluste n'ont-ils pas omis toutes les futilités dans l'histoire de ceux dont ils ont écrit la vie ? Ainsi ils n'ont pas dépeint les mulets de Clodius, ni les mules de Titus Annius Milon ; ils n'ont pas dit si le cheval que montait Catilina était toscan ou sarde ; ils n'ont pas fait, non plus, la description de la chlamyde ou de la trabée de Pompée. Nous terminons donc ici ce que nous avions à dire de Firmus, pour passer à

Saturninum, qui contra Probum imperium sibimet in Orientis partibus vindicavit.

SATURNINUS.

[A. U. 1033]

VII. SATURNINUS oriundus fuit Gallis, ex gente hominum inquietissima, et avida semper, vel faciendi principis, vel imperii. Huic inter ceteros duces, qui vere summus videretur, Aurelianus limitis Orientalis ducatum dedit, sapienter præcipiens, ne unquam Ægyptum videret: cogitabat enim, quantum videmus, vir prudentissimus, Gallorum naturam, et verebatur ne, si perturbidam civitatem vidisset, quo eum natura ducebat, societate quoque hominum duceretur. Sunt enim Ægyptii, ut satis nosti, viri ventosi, furibundi, jactantes, injuriosi, atque adeo vani, liberi, novarum rerum, usque ad cantilenas publicas, cupientes, versificatores, epigrammatarii, mathematici, haruspices, medici: nam et christiani, samaritæ, et quibus præsentia semper tempora cum enormi libertate displiceant. Ac ne quis mihi Ægyptiorum irascatur, et meum esse credat, quod in litteras retuli, Hadriani epistolam, ex libris Phlegontis liberti ejus proditam, ex qua penitus Ægyptiorum vita detegitur, indidi.

VIII. « Hadrianus augustus Serviano consuli salutem. — Ægyptum, quam mihi laudabas, Serviane carissime, totam didici, levem, pendulam, et ad omnia famæ mo-

Saturnin, qui s'empara du pouvoir en Orient contre Probus.

SATURNIN.

[De J.-C. 280]

VII. SATURNIN était originaire de la Gaule, la plus remuante des nations, toujours jalouse de faire des princes ou de dominer. Aurélien le choisit parmi ses autres généraux comme celui qui lui paraissait le plus capable de défendre les frontières de l'Orient, en lui faisant la prudente recommandation de ne jamais aller en Égypte : autant que nous en pouvons juger, ce prince prévoyant, qui connaissait le caractère gaulois, craignait que si Saturnin se trouvait au milieu d'une ville turbulente, son naturel ne le portât à s'associer au tumulte. Les Égyptiens, vous ne l'ignorez pas, sont inconstants, enclins à la fureur et à la jactance, insolents, vains à l'excès, indisciplinés, désireux de nouveauté au point de courir même après des chansons ; versificateurs, épigrammatistes, mathématiciens, aruspices, médecins : car ils sont chrétiens et samaritains, et se plaisent toujours à verser impitoyablement le blâme sur le temps présent. Mais, pour ne pas m'attirer la haine des Égyptiens, et pour qu'ils ne croient pas que je consigne ici mon opinion personnelle, je vais citer une lettre d'Adrien, tirée des ouvrages de Phlégon, son affranchi, qui fait parfaitement connaître le caractère de ce peuple.

VIII. « Adrien auguste à Servianus consul, salut. — Je n'ai trouvé dans l'Égypte, que vous me vantiez tant, mon cher Servianus, qu'une nation légère, irrésolue, et toujours à la recherche des nouvelles du jour. Ceux

menta volitantem. Illi, qui Serapin colunt, christiani sunt, et devoti sunt Serapi, qui se Christi episcopos dicunt. Nemo illic archisynagogus judæorum, nemo samarites, nemo christianorum presbyter, non mathematicus, non haruspex, non aliptes[6]. Ipse ille patriarcha quum Ægyptum venerit, ab aliis Serapidem adorare, ab aliis cogitur Christum. Genus hominum seditiosissimum, vanissimum, injuriosissimum; civitas opulenta, dives, fecunda, in qua nemo vivat otiosus. Alii vitrum conflant, ab aliis charta conficitur : omnes certe linifiones, cujuscumque artis et videntur, et habentur. Podagrosi quod agant, habent; cæci quod agant, habent; cæci quod faciant; ne chiragrici quidem apud eos otiosi vivunt. Unus illis deus est : hunc christiani, hunc judæi, hunc omnes venerantur et gentes; et utinam melius esset morata civitas, digna profecto sui profunditate, quæ pro sui magnitudine totius Ægypti teneat principatum. Huic ego cuncta concessi, vetera privilegia reddidi, nova sic addidi, ut præsenti gratias agerent; denique ut primum inde discessi, et in filium meum Verum multa dixerunt, et de Antinoo quæ dixerunt[7], comperisse te credo. Nihil illis opto, nisi ut suis pullis alantur, quos quemadmodum fecundant, pudet dicere[8]. Calices tibi allassontes versicolores transmisi, quos mihi sacerdos templi obtulit, tibi et sorori meæ specialiter dedicatos : quos tu velim festis diebus conviviis adhibeas. Caveas tamen, ne his Africanus noster indulgenter utatur. »

qui adorent Sérapis sont chrétiens, et ceux qui se disent évêques chrétiens sont dévoués au culte de Sérapis. On n'y voit point de chef de synagogue juive, point de samaritain, point de prêtre chrétien qui ne soit mathématicien, aruspice ou alypte ; et le patriarche lui-même, quand il vient en Égypte, est contraint par les uns d'adorer Sérapis, et par les autres d'adorer Christ. Les Égyptiens sont séditieux, vains et portés à l'outrage; leur ville est opulente, riche, industrieuse, et personne n'y vit dans l'oisiveté. Les uns y soufflent le verre, les autres y fabriquent le papier, et tous, quels que soient leur position et l'état qu'ils exercent, s'occupent de la confection de la toile. Chez eux les podagres travaillent; les aveugles ont leurs occupations, ont leur tâche à remplir ; les chiragres même ne restent pas oisifs. Ils n'ont qu'un seul dieu, que les chrétiens, les juifs et toutes les nations révèrent. Plût au ciel que les mœurs de cette ville fussent plus pures ; car elle est certainement digne, par son importance, par sa grandeur, d'être considérée comme la première de l'Égypte ! J'ai accueilli toutes ses demandes, je lui ai rendu ses anciens priviléges, je lui en ai octroyé de nouveaux, ce dont ils me rendirent grâces quand j'étais chez eux; mais à peine m'étais-je éloigné, qu'ils ont même décrié mon fils Verus. Je pense que vous avez aussi appris ce qu'ils ont dit d'Antinoüs. Tout ce que je leur souhaite, c'est qu'ils se nourrissent de leurs poulets : je n'ose dire ici le moyen qu'ils emploient pour les faire éclore. Je vous adresse des coupes de couleur changeante qui m'ont été offertes par le prêtre du temple, et que j'ai spécialement réservées pour ma sœur et pour vous : je vous engage à vous en servir dans les festins des fêtes solennelles, mais je vous recommande de n'en point permettre l'usage à notre petit Africain. »

IX. Hæc ergo cogitans de Ægyptiis Aurelianus, jusserat ne Saturninus Ægyptum videret; et mente quidem divina : nam ut primum Ægyptii, magnam potestatem ad se venisse viderunt, statim clamaverunt, « Saturnine auguste, dii te servent! » et ille quidem, quod negari non potest, vir sapiens, de Alexandrina civitate mox fugit, atque ad Palæstinam rediit. Ibi tamen quum cogitare cœpisset, tutum sibi non esse, si privatus viveret, deposita purpura ex simulacro Veneris, cyclade uxoria, militibus circumstantibus, amictus, et adoratus est. Avum meum sæpe dicentem audivi se interfuisse quum ille adoraretur. Flebat (inquit) et dicebat, «Necessarium (si non arroganter dicam) respublica virum perdidit. Ego certe instauravi Gallias, ego a Mauris possessam Africam reddidi. Ego Hispanias pacavi. Sed quid prodest? omnia hæc affectato semel honore perierunt. »

X. Et quum eum animarent vel ad vitam, vel ad imperium, qui induerant purpuram, in hæc verba disseruit : « Nescitis, amici, quid mali sit imperare. Gladii et tela nostris cervicibus impendent, imminent hastæ undique, undique spicula; ipsi custodes timentur, ipsi comites formidantur; non cibus pro voluptate, non iter pro auctoritate, non bella pro judicio, non arma pro studio. Adde, quod omnis ætas in imperio reprehenditur. Senex est quispiam? inhabilis videtur; sin minus, inest furor : nam quod imperatorem me cupitis, in necessitatem mortis me trahitis. Sed habeo solatium mortis,

IX. Avec ces idées sur les Égyptiens, Aurélien avait donc défendu à Saturnin d'entrer en Égypte. Cet ordre semblait être une inspiration divine; car dès que les Égyptiens virent chez eux ce haut dignitaire, ils s'écrièrent aussitôt : « Saturnin auguste, que les dieux vous conservent! » Mais lui, en homme prudent (car il faut ici lui rendre justice), partit immédiatement d'Alexandrie et retourna en Palestine. Puis, ayant réfléchi qu'il n'y serait pas en sûreté, s'il y vivait en simple particulier, il vêtit une cyclade de sa femme, jeta dessus un manteau de pourpre qui couvrait naguère une statue de Vénus, et s'offrit aux soldats, qui le saluèrent empereur. J'ai souvent entendu raconter à mon aïeul qu'il était présent lorsqu'on déféra l'empire à Saturnin. Il pleura (disait-il) et prononça ces paroles : « La république perd aujourd'hui un homme qui lui était nécessaire, je puis le dire sans orgueil : car j'ai restauré les Gaules, j'ai reconquis à l'empire l'Afrique que les Maures lui avaient enlevée, j'ai pacifié l'Espagne. Mais à quoi bon? j'ai tout sacrifié du moment que j'ai usurpé le pouvoir. »

X. Puis il parla ainsi à ceux qui l'avaient élevé à la suprême puissance, et qui l'exhortaient à conserver la vie et l'empire : « Vous ignorez, mes amis, combien le pouvoir traîne après lui de soucis. Les glaives et les traits sont suspendus sur nos têtes, partout des lances, partout des dards qui nous menacent; nos gardes eux-mêmes sont pour nous des sujets de crainte, ceux même qui nous approchent nous sont suspects, nous ne mangeons qu'avec défiance, nous ne voyageons pas quand il nous plaît, nous ne faisons point la guerre quand nous le jugeons nécessaire, nous n'osons point nous exercer au maniement des armes. Ajoutez à cela que, pour un empereur, il n'est point d'âge qui soit à l'abri de la critique : est-il vieux, on le croit incapable; s'il est jeune,

solus perire non potero.» Marcus Salvidienus hanc ipsius orationem vere fuisse dicit; et fuit re vera non parum litteratus : nam et in Africa rhetoricæ operam dederat, Romæ frequentaverat pergulas magistrales.

XI. Et ne longius progrediar, dicendum est quod præcipue ad hunc pertinet. Errare quosdam scio, et putare, hunc esse Saturninum, qui Gallieni temporibus imperium occupavit; quum hic longe alius fuerit, et Probo pæne nolente sit occisus. Fertur autem Probus et clementes ad eum litteras sæpe misisse, et veniam esse pollicitum; sed milites, qui cum eo fuerant, non credidisse. Obsessum denique in castro quodam ab iis, quos Probus miserat, invito Probo esse jugulatum. Longum est frivola quæque connectere, et odiosum dicere, quali statura fuerit, quo corpore, quo decore, quid biberit, quid comederit : ab aliis ista dicantur, quæ prope ad exemplum nihil prosunt. Nos ad ea, quæ sunt dicenda, redeamus.

PROCULUS.

[A. U. 1033]

XII. Proculo patria Albingauni fuere, positi in Alpibus maritimis; domi nobilis, sed majoribus latrocinantibus, atque adeo pecore, ac servis, et iis rebus,

on lui trouve trop d'ardeur. Sachez qu'en me déférant l'empire, vous prononcez contre moi un arrêt de mort. Mais, ce qui me console, c'est que je ne puis pas mourir seul. » Marcus Salvidienus assure que ce discours fut, tel que je le rapporte, prononcé par Saturnin, qui, du reste, était très-versé dans les lettres, car il avait étudié la rhétorique en Afrique, et avait suivi à Rome les leçons des grands maîtres.

XI. Je ne veux point dépasser les limites que je me suis assignées, mon seul but étant de faire connaître les traits principaux de sa vie. Des écrivains, je le sais, ont cru que le Saturnin dont il est ici question est le même que celui qui prit la pourpre sous Gallien; mais c'est une grande erreur, car ce dernier fut tué presque contre le gré de Probus. On dit même que ce prince lui adressa plusieurs lettres pleines de bonté, dans lesquelles il lui promettait sa grâce ; mais que les soldats qui avaient été ses complices ne voulurent pas y ajouter foi. Enfin, il fut assiégé dans un château par des troupes qu'avait envoyées Probus, et y fut égorgé sans que celui-ci en eût donné l'ordre. Il serait aussi long que fastidieux de consigner ici mille frivolités sur la taille, l'embonpoint et la mine de Saturnin ; sur ce qu'il buvait, sur ce qu'il mangeait : nous laissons à d'autres le soin d'entrer dans ces détails, dont l'utilité nous paraît au moins contestable. Revenons maintenant à ce qui nous reste à dire.

PROCULUS.

[De J.-C. 280]

XII. Proculus naquit à Albingaunum, dans les Alpes maritimes; il était de bonne maison, quoique ses ancêtres eussent autrefois exercé le brigandage, et lui-

quas abduxerat, satis dives. Fertur denique eo tempore quo sumpsit imperium, duo millia servorum suorum armasse. Huic uxor virago, quæ illum in hanc præcipitavit dementiam, nomine Sampso, quod ei postea inditum est : nam antea Viturgia nominata est. Filius Herennianus, quem et ipsum, quinquennium si implesset. ita enim loquebatur, dicasset imperio. Homo, quod negari non potest, optimus, idemque fortissimus; ipse quoque latrociniis assuetus, qui tamen armatam semper egerit vitam : nam et multis legionibus tribunus præfuit, et fortia edidit facta. Et quoniam minima quæque jucunda sunt, atque habent aliquid gratiæ, quum leguntur, tacendum non est, quod et ipse gloriatur in quadam sua epistola : quam ipsam melius est ponere, quam de ea plurimum dicere.

« Proculus Metiano affini salutem dicit. — Centum ex Sarmatia virgines cepi. Ex his una nocte decem inivi; omnes tamen, quod in me erat, mulieres intra dies quindecim reddidi. »

Gloriatur, ut vides, rem ineptam, et satis libidinosam; atque inter fortes se haberi credit, si criminum densitate coalescat.

XIII. Hic tamen, quum etiam post honores militares se improbe et libidinose, tamen fortiter ageret, hortantibus Lugdunensibus, qui et ab Aureliano graviter contusi videbantur, et Probum vehementissime pertimescebant, in imperium vocitatus est, ludo pæne et joco, ut Onesimus dicit : quod quidem apud nullum alium

même, par le bétail, les esclaves et les nombreux objets qu'il s'était appropriés, s'était fait une fortune assez considérable. On rapporte qu'il arma deux mille de ses esclaves au temps où il prit la pourpre. Cet acte de témérité lui fut conseillé par son épouse, femme d'un caractère viril, qui avait été surnommée Sampso, et dont le nom était Viturgia. Il eut un fils nommé Herennianus, qu'il voulait, disait-il, s'associer à l'empire dès qu'il aurait cinq ans accomplis. Proculus était, sans contredit, un homme excellent et fort brave. Quoiqu'il eût été accoutumé au brigandage, il consacra sa vie aux armes : il fut tribun de plusieurs légions et s'illustra par des actes de courage. Comme les moindres particularités sont agréables et ont une sorte d'attrait quand on les lit, nous croyons ne devoir pas omettre ce dont il se glorifiait dans une lettre que nous transcrirons ici, plutôt que d'entrer sur elle dans de plus longs détails :

« Proculus à Metianus, son parent, salut. — J'ai pris cent jeunes filles en Sarmatie : dix, dans une seule nuit, ont partagé ma couche ; et j'ai si bien mis le temps à profit, que, dans l'espace de quinze jours, je les ai toutes rendues femmes. »

Comme vous le voyez, il tirait vanité d'un action brutale et licencieuse, et il croyait fonder sa réputation de grand homme sur un amas de crimes.

XIII. Parvenu aux honneurs militaires, Proculus continua à vivre dans le vice et dans le déréglement ; toutefois, comme il était plein de courage, d'après les conseils qu'en donnèrent les Lyonnais, qui étaient fatigués de l'oppression que faisait peser sur eux Aurélien, et de la crainte que leur inspirait Probus, il fut appelé à l'empire, en jouant et comme par plaisanterie, s'il faut en

reperisse me scio. Nam quum in quodam convivio ad latrunculos luderetur 9, atque ipse decies imperator exisset, quidam non ignobilis scurra, «Ave, inquit, auguste,» allataque lana purpurea, humeris ejus ingessit, eumque adoravit : timor inde consciorum, atque inde jam exercitus tentatio et imperii. Nonnihilum tamen Gallis profuit : nam Alemannos, qui tunc adhuc Germani dicebantur, non sine gloriæ splendore contrivit, nunquam aliter, quam latrocinandi pugnans modo. Hunc tamen Probus fugatum usque ad ultimas terras, et cupientem in Francorum auxilium venire, a quibus originem se trahere ipse dicebat, ipsis prodentibus Francis, quibus familiare est ridendo fidem frangere, vicit et interemit. Posteri ejus etiam nunc apud Albingaunos agunt, qui joco solent dicere, sibi non placere, se esse vel principes, vel latrones.

Hæc digna memoratu de Proculo didicisse memini. Veniamus ad Bonosum, de quo multo minora condidi.

BONOSUS.

[A. U. 1033]

XIV. Bonosus domo Hispaniensi fuit, origine Britannus, Galla tamen matre : ut ipse dicebat, rhetoris filius ; ut ab aliis comperi, pædagogi litterarii. Parvulus patrem amisit, atque a matre fortissima educatus, lit-

croire Onésime : car je ne sache pas que cette relation existe dans aucun autre auteur. Un jour qu'à la suite d'un repas on jouait aux échecs, il arriva à Proculus de sortir dix fois empereur; alors un plaisant qui avait le talent de l'à-propos, lui dit : « Je vous salue, auguste; » et, ayant apporté une pièce de drap de pourpre, il la lui jeta sur les épaules et le proclama empereur. Les complices ne tardèrent pas à envisager leur position, et, pour s'y soustraire, tâchèrent de gagner l'armée et de lui faire confirmer le choix qu'ils avaient fait du nouveau prince. Celui-ci, toutefois, ne fut pas inutile aux Gaulois, car il défit complétement, et non sans gloire, les Alemans, qui alors portaient encore le nom de Germains, en ne leur faisant qu'une guerre d'escarmouche. Mais Probus le poursuivit jusqu'aux terres les plus reculées, et tandis que le fugitif offrait aux Franks, dont il tirait, disait-il, son origine, son bras pour les défendre, ceux-ci, pour qui la foi du serment n'est qu'un jeu, le trahirent : de là sa défaite et son supplice. Il existe encore chez les Albingaunes des descendants de Proculus; ils disent, en riant, qu'ils ne désirent être ni princes ni brigands.

Voilà tout ce que j'ai recueilli sur Proculus qui soit digne d'être rapporté. Passons à Bonose, dont j'ai moins à dire encore.

BONOSE.

[De J.-C. 280]

XIV. Bonose naquit dans la Grande-Bretagne; il descendait d'une famille espagnole, quoique sa mère fût Gauloise. Son père, qu'il se plaisait à qualifier du titre de rhéteur, n'était, selon d'autres, qu'un simple maître d'école. Il le perdit étant encore au berceau,

terarum nihil didicit. Militavit primum inter ordinarios, deinde inter equites; duxit ordines, tribunatus egit, dux limitis Rhætici fuit. Bibit quantum hominum nemo; de hoc Aurelianus sæpe dicebat : « Non, ut vivat, natus est, sed ut bibat; » quem quidem diu in honore habuit causa militiæ : nam si quando legati barbarorum undecumque gentium venissent, ipsi propinabantur, ut eos inebriaret, atque ab his per vinum cuncta cognosceret. Ipse quantumlibet bibisset, semper securus et sobrius, et, ut Onesimus dicit, scriptor vitæ Probi, adhuc in vino prudentior. Habuit præterea rem mirabilem, ut, quantum bibisset, tantum mingeret; neque unquam aut ejus pectus, aut venter, aut vesica gravaretur.

XV. Hic idem, quum quodam tempore in Rheno Romanas lusorias Germani incendissent [10], timore ne pœnas daret, sumpsit imperium; idque diutius tenuit, quam merebatur : nam longo gravique certamine a Probo superatus, laqueo vitam finivit. Tunc quidem jocus exstitit, « Amphoram pendere, non hominem. » Filios duos reliquit, quibus ambobus Probus pepercit, uxore quoque ejus in honore habita, et usque ad mortem salario præstito. Fuisse enim dicitur (ut et avus meus dicebat) femina singularis exempli, et familiæ nobilis gentis Gothicæ : quam illi Aurelianus uxorem idcirco

et fut élevé par sa mère, femme d'un mâle caractère, qui négligea de lui donner de l'éducation. Il servit d'abord dans l'infanterie, puis dans la cavalerie. Il fut centurion, et, après avoir passé par le grade de tribun, il fut préposé à la défense des frontières de la Rhétie. C'était le plus grand buveur qui fût au monde. Aurélien disait souvent de Bonose : « Cet homme n'est pas né pour vivre, mais pour boire ; » et cependant il eut pendant longtemps beaucoup de considération pour lui, en raison des services qu'il rendait à la guerre. S'il arrivait à quelque nation barbare d'envoyer des ambassadeurs, Bonose buvait avec eux pour les enivrer, et, quand il avait réussi, il apprenait d'eux tout ce qu'on avait intérêt à connaître. Pour lui, quelle que fût la quantité de vin qu'il eût bue, il était toujours calme et dans tout son bon sens, et même, si l'on en croit Onésime, le biographe de Probus, il se montrait alors plus prévoyant qu'à jeun. Ce qui était surprenant en lui, c'est qu'il urinait autant qu'il buvait, et que jamais il n'éprouva d'affections d'estomac, d'intestins ni de vessie.

XV. Les Germains ayant un jour incendié des vaisseaux romains en station sur le Rhin, Bonose, dans la crainte d'être puni, prit la pourpre, et la conserva plus longtemps qu'il ne méritait : car, ayant été vaincu par Probus après un long et terrible combat, il mit fin à ses jours en se pendant. On dit alors de lui par plaisanterie : « Ce n'est pas un homme qui est pendu, c'est une amphore. » Il laissa deux fils, que Probus épargna. Son épouse fut aussi traitée avec distinction par le vainqueur, qui lui paya une pension jusqu'à sa mort. Cette femme, qui appartenait à une famille illustre du pays des Goths, était (comme le disait mon aïeul) le modèle de son sexe. Aurélien l'avait unie à Bonose, pour apprendre de lui par cette femme, qui

dederat, ut per eum a Gothis cuncta cognosceret : erat enim illa virgo regalis. Exstant litteræ ad legatum Thraciarum scriptæ, de iis nuptiis et donis, quæ Aurelianus Bonoso dari nuptiarum causa jussit, quas ego inserui :

« Aurelianus augustus Gallonio Avito salutem. — Superioribus litteris scripseram, ut optimates Gothicas apud Perinthum collocares, decretis salariis, non ut singulæ acciperent, sed ut septem simul unum convivium haberent : quum enim divisæ accipiunt, et illæ parum sumunt, et respublica plurimum perdit. Nunc tamen, quoniam placuit Bonoso Hunilam dari, dabis ei, juxta breve infra scriptum, omnia, quæ præcipimus; sumptu etiam publico nuptias celebrabis. »

Brevis munerum fuit :

« Tunicas palliolatas hyacinthinas subsericas; tunicam auro clavatam subsericam librilem unam, interulas dilores duas, et reliqua, quæ matronæ conveniunt. Ipsi dabis aureos philippeos centum, argenteos antoninianos mille, æris sestertium decies. »

Hæc me legisse teneo de Bonoso; et potui quidem horum vitam præterire, quos nemo quærebat, attamen, ne quid fidei deesset, etiam de iis, quæ didiceram, intimanda curavi.

Supersunt mihi Carus, Carinus, et Numerianus : nam Diocletianus, et qui sequuntur, majore stilo dicendi sunt.

était de race royale, tous les desseins des Goths. Nous avons une lettre adressée au lieutenant des Thraces, relative à cette union et aux présents qu'Aurélien ordonna de faire à Bonose à l'occasion de ce mariage. J'en donne ici la copie :

« Aurélien auguste à Gallonius Avitus, salut. — Dans ma lettre précédente, je vous avais mandé d'établir à Périnthe les jeunes filles de nobles familles du pays des Goths, avec des allocations destinées non pas à chacune en particulier, mais à chaque société de sept, pour pourvoir à leur vie en commun : car en donnant à chacune, elles n'eussent reçu que peu, et la république eût dépensé beaucoup. Maintenant que j'ai résolu d'unir Hunila à Bonose, vous donnerez à ce dernier les objets dont la note est ci-jointe; vous célébrerez aussi ses noces aux frais de l'État. »

Voici la note des présents :

« Des tuniques à capuchon, d'étoffe mi-soie et de couleur hyacinthe ; une tunique d'étoffe mi-soie, garnie de nœuds d'or et flottante ; deux tuniques intérieures à double bordure, et tout ce qui convient à une matrone. Vous compterez à Bonose cent philippes d'or, mille antonins d'argent, et un million de sesterces de cuivre. »

Voilà ce que je me souviens d'avoir lu sur Bonose ; quoique j'eusse pu ne pas écrire la vie de ces tyrans, dont personne ne s'inquiète, j'ai cru, pour l'acquit de ma conscience, devoir consigner ici ce que j'en ai pu apprendre.

Il me reste maintenant à parler de Carus, de Carin et de Numérien : car l'histoire de Dioclétien et de ses successeurs demande un style plus élevé que le mien.

[A. U. 1035 — 1037]

CARI,
NUMERIANI ET CARINI
VITÆ.

I. FATO rempublicam regi, eamque nunc ad summum evehi, nunc ad ima retrahi [1], Probi mors satis prodidit. Nam quum ducta per tempora, variis vel erecta motibus, vel afflicta, nunc tempestate aliqua, nunc felicitate variata, omnia prope passa esset, quæ patitur in homine uno mortalitas, videbatur post diversitatem malorum jam secura, continuata felicitate mansura, post Aurelianum vehementem principem, Probo ex sententia senatus et populi leges et gubernacula temperante. Sed ruina ingens, vel naufragii modo, vel incendii, accensis fataliter militibus, sublato e medio tali principe, in eam desperationem votum publicum redegit, ut timerent omnes Domitianos, Vitellios, et Nerones : plus enim timetur de incertis moribus principis, quam speratur; maxime in ea republica, quæ recentibus confossa vulneribus, Valeriani captivitatem,

[De J.-C. 282 — 284]

VIES
DE CARUS, DE NUMÉRIEN
ET DE CARIN.

I. C'EST le destin qui régit la république, et qui tantôt l'élève au faîte de la puissance, et tantôt la réduit aux dernières extrémités : la mort de Probus l'a suffisamment prouvé. Après avoir traversé les temps, florissante ou affligée, suivant les phases diverses par lesquelles elle avait passé, aujourd'hui agitée par la tempête, demain au comble de la félicité, après avoir été soumise à tous les événements auxquels la vie de l'homme est exposée, elle semblait, après une longue série de malheurs, se raffermir et commencer une suite durable de jours prospères sous Probus, entre les mains duquel le sénat et le peuple avaient remis les lois et les rênes de l'empire, depuis qu'Aurélien, ce prince fougueux, n'était plus; mais, par une catastrophe épouvantable, aussi désastreuse qu'un naufrage ou qu'un incendie, des soldats furieux, qui semblaient être les instruments du destin, enlevèrent à la république cet excellent prince, et la replongèrent ainsi dans le désespoir, chacun craignant de voir surgir des Domitiens, des Vitellius et des Nérons : car on est plutôt porté à croire méchants que bons les princes dont on ne connaît

Gallieni luxuriam, triginta etiam prope tyrannorum, cæsa civilium membra sibimet vindicantium [2] perpessa mœruerit.

II. Nam si volumus ab ortu Urbis repetere, quas varietates sit passa Romana respublica, inveniemus nullam magis vel bonis floruisse, vel malis laborasse. Et, ut a Romulo incipiam, vero patre ac parente reipublicæ, quæ illius felicitas? qui fundavit, constituit, roboravitque rempublicam, atque unus omnium conditorum perfectam Urbem reliquit? Quid deinde Numam loquar? qui frequentem bellis, et gravidam triumphis, civitatem religione munivit. Viguit igitur usque ad Tarquinii Superbi tempora nostra respublica; sed passa tempestatem de moribus regiis, non sine gravi exitio semet ulta est. Adolevit deinde usque ad tempora Gallicani belli; sed, quasi quodam mersa naufragio, capta præter arcem Urbe, plus pæne mali sensit quam tunc boni habuerat. Reddidit se deinde in integrum; sed eousque gravata est Punicis bellis, ac terrore Pyrrhi, ut mortalitatis mala præcordiorum timore sentiret.

III. Crevit deinde, victa Carthagine, trans maria missis imperiis; sed socialibus affecta discordiis, extenuato felicitatis sensu, usque ad Augustum bellis civilibus confecta, consenuit. Per Augustum deinde repa-

pas le caractère ; ce qui devait être, surtout dans un État dont les plaies saignaient encore, et qui déplorait les perplexités où l'avaient jeté la captivité de Valérien, les dérèglements de Gallien, et [la violence] de trente tyrans qui avaient morcelé l'empire pour s'en approprier les débris.

II. Si nous voulons récapituler les diverses révolutions subies par la république romaine depuis la fondation de Rome, nous trouverons que nul État ne peut se glorifier ou se plaindre d'avoir eu un plus grand nombre de bons ou de mauvais princes. Et, pour commencer par Romulus, qui est le véritable père et le créateur de la république, de quel bonheur ne jouit-elle pas sous lui, qui, après l'avoir fondée, l'ordonna et affermit sa puissance, et qui, parmi tous les fondateurs, est le seul qui ait laissé une ville parfaite? Parlerai-je ensuite de Numa, qui fortifia par la religion cette ville belliqueuse et grosse de triomphes ? Notre république fut ainsi florissante jusqu'au règne de Tarquin le Superbe ; mais si elle eut à souffrir de la tyrannie de ce prince, elle sut le punir, à quelque prix qu'ait été la vengeance. Elle s'agrandit ensuite jusqu'à l'époque de la guerre contre les Gaulois ; mais, submergée comme par un naufrage, Rome étant prise, à l'exception de la citadelle, elle ressentit peut-être alors plus de maux que jusque-là elle n'avait eu de bonheur. Par la suite elle recouvra toute sa splendeur ; mais les guerres puniques, et la terreur que lui inspira Pyrrhus, l'affectèrent tellement, que son découragement la réduisit aux dernières extrémités.

III. Carthage vaincue, elle s'accrut encore et étendit son empire au delà des mers ; mais, affaiblie par la guerre Sociale, ayant perdu jusqu'au sentiment du bien-être, épuisée par les guerres civiles jusqu'au règne d'Auguste, elle ne fut plus qu'un corps usé par la

rata : si reparata dici potest, libertate deposita; tamen utcumque (etiamsi domi tristis fuit) apud exteras gentes effloruit. Passa deinceps tot Nerones, per Vespanianum caput extulit; nec omni Titi felicitate lætata, Domitiani vulnerata immanitate, per Nervam atque Trajanum, usque ad Marcum solito melior, Commodi væcordia et crudelitate lacerata est : nullum post hæc, præter Severi diligentiam, usque ad Alexandrum Mammææ, sensit bonum. Longum est, quæ sequuntur universa connectere. Uti enim principe Valeriano non potuit; et Gallienum per quindecim annos passa est. Invidit Claudio longinquitatem imperii, amans varietatum prope, et semper inimica fortuna justitiæ. Sic enim Aurelianus occisus est, sic Tacitus absumptus, sic Probus cæsus, ut appareat, nihil tam gratum esse fortunæ, quam ut ea, quæ sunt in publicis actibus, eventuum varietate mutentur. Sed quorsum talibus querelis et temporum casibus distinemur? Veniamus ad Carum, medium, ut ita dixerim, virum, inter bonos magis, quam inter malos principes collocandum, et longe meliorem, si Carinum non reliquisset heredem.

CARUS.

[A. U. 1035 — 1036]

IV. Cari patria sic ambigue a plerisque proditur, ut præsumpte veritatem dicere nequeam, quæ illa vera

vieillesse. Auguste cependant la rétablit, si l'on peut dire qu'il la rétablit en lui enlevant sa liberté. Quoi qu'il en soit, bien qu'affligée au dedans, elle devint florissante au dehors. Elle eut bientôt à souffrir de la cruauté de tous ses Nérons, et ce n'est que sous Vespasien qu'elle releva la tête. Avant qu'elle eût pu jouir de toute la félicité que semblait lui promettre Titus, le féroce Domitien lui fit de profondes blessures; elle traversa ensuite, sous Nerva, Trajan et jusqu'à Marc Aurèle, des temps meilleurs, puis fut déchirée par le lâche et cruel Commode. De cette époque jusqu'à Alexandre, fils de Mammée, si l'on en excepte le règne du belliqueux Sévère, elle ne goûta plus aucun bonheur. Pour ne point consigner ici tous les événements qui suivirent, qu'il nous suffise de dire qu'elle ne put jouir du gouvernement de Valérien, et qu'elle eut à gémir pendant quinze années sous celui de Gallien. La fortune inconstante et toujours ennemie de la justice, ne permit pas à Claude de gouverner longtemps l'empire, et, par le meurtre d'Aurélien, par la mort de Tacite, par la fin tragique de Probus, elle a voulu montrer que rien ne lui est plus agréable que les changements incessants dans les affaires publiques. Mais pourquoi ces plaintes? pourquoi nous occuper des vicissitudes des temps? Parlons de Carus, qui tient le milieu, pour ainsi dire, entre les bons et les mauvais princes, mais qui pourtant doit plutôt être rangé parmi les premiers, et qui même devrait y occuper une place distinguée, s'il n'avait point laissé l'empire à Carin.

CARUS.

(De J.-C. 282 — 283)

IV. Le plus grand nombre des historiens émettent des opinions si peu fondées sur la patrie de Carus, que

sit[3]. Onesimus enim, qui diligentissime vitam Probi scripsit, Romæ illum et natum et litteris eruditum, sed Illyricianis parentibus fuisse, contendit. Sed Fabius Cerilianus, qui tempora Cari, Carini, et Numeriani solertissime persequutus est, neque Romæ, sed in Illyrico genitum, neque Pannoniis, sed Pœnis parentibus asserit natum. In ephemeride quadam legisse memini, Carum Mediolanensem fuisse, sed avo juri Aquileiensis civitatis insertum. Ipse, quod negari non potest, ut epistola ejus indicat, quam proconsul ad legatum scripsit, quum eum ad bona hortaretur officia, Romanus vult videri.

Epistola Cari :

« Carus Manlius Aurelianus, proconsul Ciliciæ, Junio legato suo. — Majores nostri, Romani illi principes, in legatis creandis hac usi sunt consuetudine, ut morum suorum specimen per eos ostenderent, quibus rempublicam delegabant. Ego vero, si ita non esset, aliter non fecissem; feci aliter, si, te juvante, non fallar[4]. Fac igitur, ut majoribus nostris, id est Romanis, non discrepemus viris. »

Vides, quod tota epistola majores suos Romanos vult intelligi.

V. Indicat et oratio ejus ad senatum data istam generis prærogativam : nam quum primum imperator esset creatus, sic ad senatorium ordinem scripsit inter cetera :

« Gaudendum est itaque, patres conscripti, quod unus

je ne saurais sans hésiter dire à laquelle on doit accorder confiance. Onésime, qui a écrit avec beaucoup de soin la vie de Probus, prétend qu'il naquit à Rome et qu'il y étudia les belles-lettres, mais que ses parents étaient Illyriens. D'un autre côté, Fabius Cerilianus, auteur d'une histoire fort estimable des temps de Carus, de Carin et de Numérien, affirme qu'il naquit non à Rome, mais dans l'Illyrique, et que ses parents n'étaient point Pannoniens, mais Carthaginois. Je me souviens d'avoir lu dans les éphémérides, que Carus était de Milan, mais que son aïeul l'avait inscrit au nombre des citoyens d'Aquilée. Ce qu'il y a de certain (et la lettre qu'il écrivit, étant proconsul, à son lieutenant pour l'exhorter à lui accorder ses bons offices, en est une preuve), c'est qu'il voulait qu'on le crût Romain.

Lettre de Carus :

« Carus Manlius Aurélien, proconsul de Cilicie, à Junius son lieutenant. — Les princes romains nos ancêtres avaient la coutume, quand ils nommaient des lieutenants, de ne confier les intérêts de la république qu'à des hommes qui pouvaient donner une idée de leur propre caractère. Certes, je n'eusse pas agi autrement qu'eux, quand même je n'aurais point eu à me prévaloir de leur exemple. Je pense que votre zèle ne me fera point repentir d'avoir suivi leurs principes. Faites donc en sorte que nous ne démentions point les Romains nos ancêtres. »

Comme on le voit, Carus, dans toute cette lettre, tend à persuader que ses ancêtres étaient Romains.

V. Dans sa harangue au sénat, il affecte aussi de se donner la même origine : car dès qu'il fut créé empereur, il écrivit entre autres choses à cet ordre illustre :

« Il faut se réjouir, pères conscrits, de ce qu'un des

ex vestro ordine, vestri etiam generis, imperator est factus. Quare annitemur, ne meliores peregrini, quam vestri esse videantur.»

Hoc quoque loco satis clarum est, illum voluisse intelligi se esse Romanum, id est Roma oriundum. Hic igitur per civiles et militares gradus, ut tituli statuarum ejus indicant; præfectus prætorii a Probo factus, tantum sibi apud milites amoris locavit, ut, interfecto Probo tanto principe, solus dignissimus videretur imperio.

VI. Non me præterit, suspicatos esse plerosque, et eos in fastos retulisse, Cari factione interemptum Probum; sed neque meritum Probi erga Carum, neque Cari mores id credi patiuntur : simul quia Probi mortem et acerrime et constantissime vindicavit. Quid autem de eo Probus senserit, indicant litteræ, de ejus honoribus ad senatum datæ.

«Probus augustus amantissimo senatui suo salutem dicit.» — Inter cetera : «Felix esset nostra respublica, si, qualis Carus est, aut plerique vestrum, plures haberem in actibus collocatos. Quare equestrem statuam viro morum veterum (si vobis placet) decernendam censeo; addito eo, ut publico sumptu, vel eidem exædificetur domus, marmoribus a me delatis. Decet enim nos talis integritatem remunerari viri, » et reliqua.

membres de votre ordre, un Romain comme vous, vient d'être appelé à l'empire. Nos efforts, n'en doutez pas, tendront toujours à ce qu'on ne puisse croire que les princes étrangers sont meilleurs que les vôtres. »

On voit aussi clairement, par ce passage, qu'il voulait se faire passer pour Romain, c'est-à-dire pour être né à Rome. Comme les inscriptions de ses statues l'indiquent, Carus passa par les grades civils et militaires; élevé par Probus à la dignité de préfet du prétoire, il sut si bien conquérir l'affection des soldats, qu'après la mort de ce grand prince, il parut seul digne de l'empire.

VI. Je n'ignore pas que la plupart des écrivains ont pensé, et même consigné dans leurs histoires, que Probus avait été tué par la faction de Carus; mais les bienfaits de Probus envers Carus, et la conduite de ce dernier, qui punit sévèrement, et sans distinction de personnes, les meurtriers de son prédécesseur, ne permettent guère que l'on ajoute foi à cette assertion. La lettre que Probus écrivit au sénat relativement aux honneurs à accorder à Carus, montre quelle était son opinion sur lui.

« A son très-affectueux sénat, Probus auguste, salut. — Notre république serait heureuse (dit Probus entre autres choses), si je pouvais confier les charges de l'État à un grand nombre de sujets aussi distingués que Carus ou que la plupart d'entre vous. Aussi je pense, sénateurs, et je crois ne point trouver d'opposition parmi vous, qu'il convient de décerner une statue équestre à cet homme de mœurs vraiment antiques, et, de plus, de lui construire aux dépens du trésor public une maison pour laquelle je fournirai les marbres : car il est de notre dignité de récompenser l'intégrité d'un homme aussi recommandable, » etc.

VII. Ac ne minima quæque connectam, et ea, quæ apud alios poterunt inveniri; ubi primum accepit imperium, consensu omnium militum bellum Persicum, quod Probus parabat, aggressus est, liberis cæsaribus nuncupatis : et ita quidem, ut Carinum ad Gallias tuendas cum viris lectissimis destinaret; secum vero Numerianum, adolescentem quum lectissimum, tum etiam disertissimum, duceret. Et dicitur quidem sæpe dixisse, se miserum, quod Carinum ad Gallias principem mitteret; neque illa ætas esset Numeriani, ut illi Gallicanum, quod maxime constantem principem quærit, crederetur imperium. Sed hæc alias. Nam exstant jam litteræ Cari, quibus apud præfectum suum de Carini moribus queritur, ut appareat verum esse, quod Onesimus dicit, habuisse in animo Carum, ut Carino cæsareum abrogaret imperium. Sed hæc, ut diximus, alias in ipsius *Carini vita* dicenda sunt. Nunc ad ordinem revertamur.

VIII. Ingenti apparatu, et totis viribus Probi profligato magna ex parte bello Sarmatico, quod gerebat, contra Persas profectus, nullo sibi occurrente Mesopotamiam Carus cepit, et Ctesiphontem usque pervenit; occupatisque Persis domestica seditione, imperatoris Persici nomen meruit. Verum quum avidus gloriæ, præfecto suo maxime jurgante (qui et ipsius et filii ejus quærebat exitium, cupiens imperare), longius progressus esset, ut alii dicunt, morbo, ut plures, fulmine interemptus est. Negari non potest, eo tempore, quo periit,

VII. Pour ne pas entrer dans des détails trop minutieux, et ne pas répéter ce qu'on peut trouver dans les autres auteurs, je me bornerai à dire que, dès qu'il fut parvenu à l'empire, il commença, avec l'assentiment de tous les soldats, la guerre contre les Perses, dont Probus faisait les préparatifs, et conféra à ses fils la dignité de césars. Il désigna donc Carin pour défendre les Gaules avec des hommes d'élite, et emmena avec lui Numérien, jeune homme aussi distingué qu'éloquent. On rapporte qu'il témoignait souvent ses regrets de ce qu'il lui fallait envoyer Carin dans les Gaules, l'âge de Numérien ne lui permettant pas de confier à ce dernier le gouvernement de ce pays, qui réclamait un prince de la plus grande fermeté. Mais je reviendrai sur ce sujet. Il nous est parvenu une lettre de Carus adressée à son préfet, dans laquelle il se plaint de la conduite de Carin, ce qui confirme l'opinion émise par Onésime, que Carus se proposait de retirer le titre de césar à ce fils. Mais, comme nous venons de le dire, ces détails trouveront place plus loin dans la *Vie de Carin*. Revenons donc à notre sujet.

VIII. La guerre des Sarmates, que Carus conduisait, étant en grande partie terminée, il marcha avec un appareil extraordinaire et toutes les forces de Probus contre les Perses, qui, étant alors occupés par une dissension domestique, le laissèrent s'emparer sans résistance de la Mésopotamie, et parvenir jusqu'à Ctésiphon. Ces succès lui méritèrent le titre d'empereur Persique. Mais, avide de gloire, et à l'instigation de son préfet, qui, visant au pouvoir, cherchait sa perte et celle de son fils, il s'avança trop loin, et mourut, selon les uns, de maladie, selon les autres, frappé par la foudre. Il est certain qu'à l'époque de sa mort, le tonnerre se fit entendre avec tant de fracas, que plusieurs personnes

tantum fuisse subito tonitruum, ut multi terrore ipso exanimati esse dicantur. Quum igitur ægrotaret, atque in tentorio jaceret, ingenti exorta tempestate, immani coruscatione, immaniori, ut diximus, tonitru, exanimatus est. Junius Calpurnius, qui ad memoriam dictabat, talem ad præfectum Urbis, super morte Cari, epistolam dedit. Inter cetera :

« Quum (inquit) Carus, princeps noster vere carus, ægrotaret, tanti turbinis subito exorta tempestas est, ut caligarent omnia, neque alter alterum nosceret : coruscationum deinde ac tonitruum in modum fulgurum igniti sideris continuata vibratio, omnibus nobis veritatis scientiam sustulit. Subito enim conclamatum est, imperatorem mortuum, et post illud præcipue tonitruum, quod cuncta terruerat. His accessit, quod cubicularii, dolentes principis mortem, incenderunt tentorium. Unde fama emersit, fulmine interemptum eum, quem, quantum scire possumus, ægritudine constat absumptum. »

IX. Hanc ego epistolam idcirco indidi, quod plerique dicunt, vim fati quamdam esse[5], ut Romanus princeps Ctesiphontem transire non possit : ideoque Carum fulmine absumptum, quod eos fines transgredi cuperet, qui fataliter constituti sunt. Sed sibi habeat artes suas timiditas, calcanda virtutibus. Licet plane, ac licebit, per sacratissimum cæsarem Maximianum, Persas vincere, atque ultra eos progredi : et futurum reor, si a nostris

périrent, dit-on, de frayeur. L'empereur était donc malade et couché dans sa tente, lorsqu'il s'éleva un violent orage : un éclair terrible brilla, un coup de tonnerre plus terrible se fit entendre, et Carus avait cessé de vivre. Junius Calpurnius, historiographe du prince, adressa sur sa mort la lettre suivante au préfet de Rome (je n'en cite qu'une partie) :

« Carus, notre empereur, dont le nom rappelle si bien l'amitié que nous avions pour lui, était malade lorsqu'il s'éleva subitement une furieuse tempête accompagnée d'une obscurité telle, qu'il n'était plus possible de distinguer personne; bientôt des éclairs qui faisaient paraître le ciel tout en feu, et les coups répétés du tonnerre nous ôtèrent à tous le sang-froid nécessaire pour savoir ce qui se passa alors. Mais soudain part un cri, qui se fit surtout entendre après un grand éclat de tonnerre qui avait partout répandu l'effroi : « L'empereur est mort ! » Joignez à cela que les officiers de la chambre du prince, désespérés de sa perte, brûlèrent sa tente. De là s'est répandu le bruit que Carus avait été frappé par la foudre, tandis que, autant que nous pouvons le savoir, il est certain qu'il a succombé à sa maladie. »

IX. Ce qui m'a engagé à rapporter cette lettre, c'est la croyance généralement répandue que, par l'ordre du sort, un prince romain ne peut aller au delà de Ctésiphon, et que Carus fut foudroyé parce qu'il avait voulu passer les bornes qu'avait posées le destin. Mais laissons à la timidité ses superstitions, que l'homme de courage doit fouler sous ses pieds. Le très-vénérable césar Maximien peut, quand il le voudra, marcher en vainqueur sur la Perse, et porter ses armes plus loin encore; ce qui arrivera, je l'espère, si les nôtres ne dédaignent

non deseratur promissus numinum favor. Bonum principem Carum fuisse, quum multa indicant, tum illud etiam, quod statim adeptus imperium, Sarmatas, adeo morte Probi feroces, ut invasuros se non solum Illyricum, sed Thracias quoque Italiamque minarentur, ita inter bella patiendo contudit, ut paucissimis diebus Pannonias securitate donaverit, occisis Sarmatarum sedecim millibus, captis diversi sexus viginti millibus. Hæc de Caro satis esse credo.

X. Veniamus ad Numerianum, cujus et vicinior patri, et admirabilior per socerum suum facta videtur historia. Et quamvis Carinus major ætate fuerit, prior etiam cæsar sit nuncupatus, tamen necesse est ut prius de Numeriano loquamur, qui patris sequutus est mortem : post de Carino, quem vir reipublicæ necessarius, augustus Diocletianus, habitis conflictibus, interemit.

NUMERIANUS.

[A. U. 1035 — 1037]

XI. Numerianus, Carini filius, moratus egregie et vere dignus imperio, eloquentia etiam præpollens, adeo ut publice declamaverit; ferantur que illius scripta nobilia, declamationi tamen, quam Tulliano accommodatiora stilo. Versu autem talis fuisse prædicatur, ut omnes poetas sui temporis vicerit : nam et cum Olym-

point la protection que les dieux nous ont promise. Carus était un prince habile : plusieurs indices le prouvent et entre autres la conduite qu'il tint envers les Sarmates dès qu'il fut parvenu à l'empire. Ces peuples, à la mort de Probus, se montraient arrogants à tel point, qu'ils menaçaient d'envahir non-seulement l'Illyrique, mais encore les Thraces et l'Italie. Carus leur fit une guerre si opiniâtre, qu'en peu de jours il leur tua seize mille combattants, leur fit vingt mille prisonniers des deux sexes, et rendit ainsi la sécurité aux Pannoniens. En voilà, je pense, assez sur Carus.

X. Passons à Numérien, dont l'histoire, qui se rattache plus intimement à celle de son père, est rendue plus intéressante encore par le crime de son beau-père. Quoique Carin fût l'aîné, et eût reçu le premier le titre de césar, il nous a paru convenable de parler d'abord de Numérien, qui suivit le premier son père au tombeau, nous réservant de revenir ensuite à Carin, que fit périr Dioclétien auguste, ce prince si nécessaire à la république, contre lequel il avait plusieurs fois combattu.

NUMÉRIEN.

[De J.-C. 282 — 284]

XI. NUMÉRIEN, fils de Carus, était doué d'un heureux naturel, et vraiment digne de l'empire ; il était aussi éloquent, au point qu'il prononça des harangues en public. Quelque estime que l'on ait pour ceux de ses écrits qui sont venus jusqu'à nous, il faut convenir cependant qu'ils se rapprochent plus du style déclamatoire que du style cicéronien. Il faisait, dit-on, si bien les vers, qu'il l'emportait sur tous les poëtes de son temps : il

pio Nemesiano contendit, qui ἁλιευτικὰ, κυνηγετικὰ et ναυτικὰ scripsit, quique omnibus coloniis illustratus emicuit; et Aurelium Apollinarem, iamborum scriptorem, qui patris ejus gesta in litteras retulit, iisdem, quæ recitaverat, editis, veluti radio solis obtexit. Hujus oratio fertur ad senatum missa tantum habuisse eloquentiæ, ut illi statua, non quasi cæsari, sed quasi rhetori decerneretur, ponenda in bibliotheca Ulpia, cui subscriptum est,

NUMERIANO CÆSARI,
ORATORI TEMPORIBUS SUIS POTENTISSIMO.

XII. Hic patri comes fuit bello Persico: quo mortuo, quum nimio fletu oculos dolere cœpisset, quod illi ægritudinis genus, utpote, confecto vigilia, familiarissimum fuit, ac lectica portaretur[6], factione Arrii Apri soceri sui, qui invadere conabatur imperium, occisus est. Sed quum per plurimos dies de imperatoris salute quæreretur a milite, concionareturque Aper, idcirco illum videri non posse, quod oculos invalidos a vento ac sole subtraheret; fœtore tamen cadaveris res esset prodita: omnes invaserunt Aprum, cujus factio latere non potuit, eumque ante signa et principia protraxere. Tunc habita est ingens concio, factum etiam tribunal.

XIII. Et quum quæreretur, qui vindex Numeriani justissimus fieret, quis daretur reipublicæ bonus princeps, Diocletianum omnes divino consensu, cui multa

disputa même la palme à Olympius Némésien, auteur de poëmes didactiques sur la pêche, sur la chasse et sur la navigation, et que son talent avait rendu célèbre dans toutes les colonies. Semblable au soleil, dont l'éclat fait pâlir les autres astres, il éclipsa Aurelius Apollinaire, poëte ïambique, qui avait célébré les actions de Carus, son père, en publiant un poëme sur le même sujet. On dit que sa harangue adressée au sénat était si éloquente, qu'on décréta en son honneur, non en sa qualité de césar, mais en sa qualité de rhéteur, l'érection d'une statue dans la bibliothèque Ulpienne, avec cette inscription :

A NUMÉRIEN CÉSAR,

L'ORATEUR LE PLUS DISTINGUÉ DE SON TEMPS.

XII. Il accompagna son père à la guerre contre les Perses. Quand il le perdit, les pleurs abondants qu'il versa, lui ayant causé une ophthalmie, genre d'affection auquel l'excès des veilles l'avait rendu fort sujet, il se faisait porter dans une litière. Ce fut alors qu'il fut assassiné par la faction d'Arrius Aper, son beau-père, qui était dévoré de la soif de régner. Pendant plusieurs jours, lorsque les soldats s'informaient de l'état de la santé de l'empereur, Aper leur répondait qu'on ne pouvait le voir, parce qu'il craignait l'irritation que pouvait produire sur ses yeux le vent et le soleil. Toutefois, l'odeur du cadavre dévoila l'affreuse vérité. La faction d'Aper ne put rester longtemps cachée ; tous se jetèrent sur son chef et le traînèrent devant les drapeaux et la place d'armes du camp. Alors se tint une grande assemblée, et l'on dressa un tribunal.

XIII. On se demandait quel était celui qui se chargerait de la juste vengeance de Numérien, quel était le prince qui serait donné à la république, quand, par une inspiration divine, toutes les voix proclament

jam signa facta dicebantur imperii, augustum appellaverunt, domesticos tunc regentem, virum insignem, callidum, amantem reipublicæ, amantem suorum, et ad omnia, quæ tempus quæsierat, paratum, consilii semper alti, nonnunquam tamen effrontis, sed prudentis, nimia pervicacia motus inquieti pectoris comprimentis. Hic quum tribunal conscendisset, atque augustus esset appellatus, et quæreretur quemadmodum Numerianus esset occisus, educto gladio, Aprum præfectum prætorii ostentans, percussit; addens verbis suis, « Hic est auctor necis Numeriani ! » Sic Aper se ipsum fœdavit, et deformibus consiliis agens, dignum moribus suis exitum dedit. Avus meus retulit, se interfuisse concioni, quum Diocletiani manu esset Aper occisus; percussisse autem dicebat Diocletianum, et dixisse : « Gloriare, Aper,

Æneæ magni dextra cadis [7]; . . . . . . »

quod ego miror de homine militari, quamvis sciam plurimos plus quam militares, vel Græce, vel Latine, vel comicorum usurpare dicta, vel talium poetarum; ipsi denique comici plerumque sic milites inducunt, ut eos faciant vetera dicta usurpare; nam et,

Lepus tute es, et pulpamentum quæris [8],

Livii Andronici dictum est; multaque alia, quæ Plautus Cæciliusque posuerunt.

auguste Dioclétien, que déjà, dit-on, plusieurs présages avaient désigné pour l'empire. Dioclétien, qui commandait alors la garde du prince, était un homme remarquable, expérimenté, dévoué à la république et aux siens, toujours prêt à satisfaire aux exigences du moment, d'une perspicacité que rien ne mettait en défaut; quelquefois cependant il affectait de l'effronterie, mais ce n'était que par prudence et pour cacher, sous les dehors d'une fermeté excessive, les chagrins d'un esprit en proie à l'inquiétude. Quand Dioclétien fut monté sur son tribunal et qu'on l'eut salué auguste, on s'informait comment Numérien avait été tué. Tirant alors son glaive, il montra le préfet du prétoire, Aper, et frappa le traître en disant : « Voilà l'auteur de la mort de Numérien ! » Ainsi Aper, après s'être souillé d'un crime auquel l'avait poussé sa coupable ambition, eut une fin digne de son caractère. Mon aïeul m'a rapporté qu'il assistait à l'assemblée lorsqu'Aper périt par la main de Dioclétien. Le nouveau césar, en frappant le meurtrier, me disait-il, prononça ces paroles : « Félicite-toi, Aper,

« Tu tombes sous la main du grand Énée ; »

ce qui me surprend de la part d'un homme de guerre, quoique je n'ignore pas qu'un fort grand nombre de guerriers ont cité des passages, soit grecs, soit latins, tirés d'auteurs comiques et d'autres poëtes, et que les auteurs comiques eux-mêmes se plaisent souvent à mettre d'anciens proverbes dans la bouche des soldats. On peut citer comme exemple ce mot de Livius Andronicus :

« Tu cherches bien loin ce que tu as sous la main ; »

et beaucoup d'autres que Plaute et Cécilius ont employés.

XIV. Curiosum puto[9], neque satis vulgare, fabellam de Diocletiano augusto ponere hoc convenientem loco, quæ illi data est ad omen imperii. Avus meus mihi retulit, ab ipso Diocletiano compertum. Quum (inquit) Diocletianus apud Tungros in Gallia quadam in caupona moraretur, in minoribus adhuc locis militans, et cum druide quadam muliere rationem convictus sui quotidiani faceret, atque illa diceret, « Diocletiane nimium avarus, nimium parcus es ; » joco, non serio, Diocletianus respondisse fertur, « Tunc ero largus, quum imperator fuero. » Post quod verbum druias dixisse fertur, « Diocletiane, jocari noli : nam imperator eris, quum Aprum occideris. »

XV. Semper exinde Diocletianus in animo habuit imperii cupiditatem, idque Maximiano conscio, atque avo meo, cui hoc dictum a druide ipse retulerat. Denique, ut erat altus, risit et tacuit. Apros tamen in venationibus, ubi fuit facultas, manu sua semper occidit. Denique quum Aurelianus imperium accepisset, quum Probus, quum Tacitus, quum ipse Carus, Diocletianus dixit : « Ego semper apros occido, sed alter semper utitur pulpamento. » Jam illud notum est, atque vulgatum, quod, quum occidisset Aprum præfectum prætorii, dixisse fertur, « Tandem occidi Aprum fatalem! » Ipsum Diocletianum idem avus meus dixisse dicebat, nullam aliam fuisse sibi causam occidendi manu sua Aprum, nisi ut impleret druidis dictum, et suum fir-

XIV. Je pense piquer la curiosité du lecteur en rapportant ici, comme y trouvant naturellement sa place, une histoire peu connue sur Dioclétien auguste, et qui fut pour lui le présage de l'empire. Mon aïeul m'a assuré qu'il la tenait de Dioclétien lui-même. Ce prince (me dit-il), encore dans un des plus bas grades militaires, se trouvait dans une hôtellerie de Tongres, ville des Gaules. Un jour qu'il réglait avec une druidesse le compte de sa dépense journalière, cette femme lui dit : « Vous êtes trop avare, Dioclétien; vous êtes trop économe. — Je serai prodigue quand je serai empereur, » répliqua Dioclétien en riant et en badinant. « Ne plaisantez pas, Dioclétien, reprit alors la druidesse : car vous serez empereur quand vous aurez tué un sanglier (1). »

XV. Depuis lors Dioclétien nourrissait dans son esprit le désir de régner, ce que n'ignorait point Maximien, non plus que mon aïeul, à qui il avait rapporté le mot de la druidesse ; mais il finit par dissimuler, rire et se taire. Cependant, quand il allait à la chasse, jamais il ne laissait échapper l'occasion de tuer des sangliers. Enfin, après avoir vu Aurélien, Probus, Tacite et Carus lui-même successivement appelés à l'empire, Dioclétien dit : « Je tue toujours les sangliers, mais toujours un autre les mange. » Tout le monde connaît, et il n'est pas permis d'ignorer les paroles que prononça Dioclétien en immolant le préfet Aper : « Je l'ai enfin tué, ce sanglier que m'avait désigné l'oracle ! » Mon aïeul m'a encore rapporté que Dioclétien lui avait dit qu'en tuant Aper de sa main, il n'avait eu d'autre but que d'accomplir la prédiction de la druidesse, et que d'affermir son empire : car il

(1) C'est sur le mot *Aper*, qui est un nom d'homme et qui signifie en même temps *sanglier*, que porte l'équivoque, qu'il n'est pas possible de reproduire en français.

maret imperium : non enim tam crudelem se innotescere cuperet, primis maxime diebus imperii, nisi illum necessitas ad hanc atrocitatem occisionis attraheret.

Dictum est de Caro, dictum etiam de Numeriano : superest nobis Carinus.

CARINUS.

[A. U. 1035 — 1037]

XVI. Carinus, homo omnium contaminatissimus, adulter, frequens corruptor juventutis (pudet dicere quod in litteras Onesimus retulit), ipse quoque male usus genio sexus sui. Hic quum cæsar, decretis sibi Galliis atque Italia, Illyrico, Hispaniis, ac Britanniis et Africa, relictus a patre, cæsarianum teneret imperium, sed ea lege, ut omnia faceret, quæ augusti faciunt, enormibus se vitiis et ingenti fœditate maculavit. Amicos optimos quosque relegavit; pessimum quemque elegit, aut tenuit : præfectum Urbi unum ex cancellariis suis fecit, quo fœdius nec cogitari potuit aliquando, nec dici. Præfectum prætorii, quem habebat, occidit : in ejus locum Matronianum, veterem conciliatorem, fecit. Unum ex his notarium, quem stuprorum et libidinum conscium semper atque adjutorem habuerat, invito patre, consulem fecit. Superbas ad senatum litteras dedit. Vulgo urbis Romæ, quasi populo Romano, bona senatus promisit. Uxores ducendo ac rejiciendo novem

n'aurait pas voulu paraître si cruel, surtout dans les premiers jours de son règne, si la nécessité ne l'eût poussé à commettre ce meurtre.

Après avoir parlé de Carus, puis de Numérien, nous allons terminer par l'histoire de Carin.

CARIN.

[De J.-C. 282 — 284]

XVI. Carin, souillé de tous les crimes plus qu'aucun homme du monde, adultère, corrupteur assidu de la jeunesse (j'ai honte de dire ce qu'Onésime en rapporte), poussa l'infamie jusqu'à se prêter à des débauches que son sexe semblait rendre impossibles. Son père, en partant pour la guerre, lui ayant confié le gouvernement des Gaules, de l'Italie, de l'Illyrique, de l'Espagne, de la Grande-Bretagne et de l'Afrique, à condition qu'il aurait, quoique césar seulement, toutes les prérogatives d'un auguste, il se souilla des vices les plus dégradants et des turpitudes les plus incroyables. Il éloigna tous ceux de ses amis qui étaient hommes de bien, et ne retint près de lui ou ne rechercha que ceux qui avaient le caractère le plus méprisable : il nomma préfet de la ville un de ses huissiers, dont la dépravation était au-dessus de tout ce qu'on peut penser et dire. Il fit tuer son préfet du prétoire et le remplaça par un nommé Matronianus, ancien entremetteur de ses débauches. Malgré son père, il déféra le consulat à un de ses secrétaires qu'il avait toujours eu pour confident et pour complice de ses infamies et de ses débordements. Il écrivit au sénat des lettres arrogantes. Il promit à la populace de Rome, qu'il regardait comme le peuple

duxit, pulsis plerisque prægnantibus. Mimis, meretricibus, pantomimis, cantoribus atque lenonibus palatium implevit. Fastidium subscribendi tantum habuit, ut impurum quemdam, cum quo semper meridie jocabatur, ad subscribendum poneret; quem objurgabat plerumque, quod bene suum imitaretur magistrum.

XVII. Habuit gemmas in calceis; nisi gemmata fibula usus non est; balteum etiam sæpe gemmatum. Regem denique illum Illyrici plerique vocitarunt. Præfectis nunquam, consulibus obviam processit. Hominibus improbis plurimum detulit, eosque ad convivium semper vocavit. Centum libras avium, centum piscium, mille diversæ carnis in convivio suo frequenter exhibuit; vini plurimum effudit. Inter poma et melones natavit. Rosis Mediolanensibus et triclinia, et cubicula stravit. Balneis ita frigidis usus est, ut solent esse cellæ suppositoriæ, frigidariis semper nivalibus. Quum hiemis tempore ad quemdam locum venisset, in quo fons erat aqua pertepida, ut solet per hiemem naturaliter[10], eaque in piscina usus esset, dixisse balneatoribus fertur, « Aquam mihi muliebrem præparatis; » atque hoc ejus clarissimum dictum effertur. Audiebat pater ejus, quæ ille faceret, et clamabat : « Non est meus. » Statuerat denique, Constantium (qui postea cæsar est factus, tunc autem præsidatum Dalmatiæ administrabat) in locum ejus subro-

romain, les biens des sénateurs. Il épousa et répudia successivement neuf femmes, qu'il renvoya enceintes pour la plupart. Il remplit le palais de mimes, de courtisanes, de pantomimes, de chanteurs et de corrupteurs de la jeunesse. Il lui répugnait tant de donner sa signature, qu'il avait préposé, pour signer à sa place, un homme de mœurs impures, avec lequel il avait coutume de jouer tous les jours à midi. Il lui arrivait souvent de le gronder de ce qu'il imitait trop bien son écriture.

XVII. Il portait des pierres précieuses sur ses souliers; il ne se servait d'aucune fibule qui ne fût ornée de pierreries, et souvent même son baudrier en était enrichi; enfin, la plupart des Illyriens l'appelaient roi. Il n'alla jamais au-devant des préfets ni des consuls. Il montrait beaucoup de déférence pour les hommes pervers, et les invitait fréquemment à sa table, où souvent, dans un seul repas, on servait cent livres d'oiseaux, cent livres de poisson et mille livres de viandes diverses; le vin y était versé avec profusion. Il nageait parmi les pommes et les melons. Il jonchait ses salles à manger et ses chambres à coucher de roses de Milan. Il prenait comme tièdes les bains froids, et ces derniers pour lui devaient toujours être à la température de la neige. On rapporte qu'étant venu en hiver dans un endroit où se trouvait une fontaine dont l'eau était très-tiède, comme cela est naturel dans cette saison, il dit aux gens de service, après s'être baigné dans cette eau: « Vous me donnez de l'eau de femme; » plaisanterie qui passe pour la meilleure qu'il ait faite. Son père, en apprenant quelle était sa conduite, s'écria: « Ce n'est point là mon fils. » Carus avait enfin pris la résolution de le faire mourir (si l'on en croit Onésime) et de lui substituer Constance (qui plus tard fut fait césar, et qui alors était préside de Dalmatie), l'homme le meilleur

gare, quod nemo tunc vir melior videbatur : illum vero (ut Onesimus dicit) occidere. Longum est, si de ejus luxuria plura velim dicere; quicumque ostiatim cupit noscere, legat etiam Fulvium Asprianum, usque ad tædium gestorum ejus universa dicentem.

XVIII. Hic ubi patrem fulmine absumptum, fratrem a socero interemptum, Diocletianum augustum appellatum comperit, majora vitia et scelera edidit, quasi jam liber a frenis domesticæ pietatis, suorum mortibus absolutus. Nec ei tamen defuit ad vindicandum sibimet imperium vigor mentis : nam contra Diocletianum multis prœliis conflixit; sed ultima pugna, apud Murtium [11] commissa, victus occubuit. Hic trium principum finis fuit, Cari, Numeriani, et Carini, post quos Diocletianum et Maximianum principes dii dederunt; jungentes talibus viris Galerium atque Constantium : quorum alter natus est, qui acceptam ignominiam Valeriani captivitate deleret; alter, qui Gallias Romanis legibus redderet. Quatuor sane principes mundi, fortes, sapientes, benigni, et admodum liberales, unum in republica sentientes; præterea senatus Romani moderati, populo amici, potestate graves, religiosi, et quales principes semper oravimus : quorum vitam singulis libris Claudius Eusthenius, qui Diocletiano ab epistolis fuit, scripsit : quod idcirco dixi, ne quis a me tantam rem quæreret, maxime quum vel [12] vivorum principum vita non sine reprehensione dicatur.

qu'il connût alors. Il serait trop long de parler davantage de la luxure de Carin ; les personnes qui voudront connaître en détail ses turpitudes, pourront lire Fulvius Asprianus, qui les expose toutes jusqu'à provoquer le dégoût.

XVIII. Dès qu'il eut appris que son père avait été frappé de la foudre, que son frère était mort assassiné par son beau-père, et que Dioclétien avait été salué auguste, comme s'il eût été affranchi, par la mort des siens, des entraves que lui imposaient ses devoirs de famille, il se montra plus dissolu et plus criminel que jamais. Toutefois, il ne manqua pas de cœur pour conquérir l'empire qu'on lui disputait : il combattit plusieurs fois contre Dioclétien ; mais il fut défait dans un dernier combat qui fut livré près de Murtium, et y perdit la vie. Ainsi finirent les trois princes Carus, Numérien et Carin, après lesquels les dieux nous donnèrent Dioclétien et Maximien, ces grands hommes auxquels ils joignirent Galérien et Constance, dont l'un est né pour laver l'ignominie de la captivité de Valérien, l'autre pour remettre les Gaules sous les lois romaines. Ces quatre maîtres du monde furent courageux, sages, bienveillants, généreux, animés du même désir de faire prospérer la république, modérés envers le sénat, amis du peuple, pénétrés des devoirs que leur imposait leur puissance, tels, en un mot, que nous avons toujours demandé des empereurs aux dieux. Claudius Eusthenius, secrétaire de Dioclétien, a publié séparément leur biographie. Je mentionne ce fait, pour m'excuser à l'avance de ne pas entreprendre un travail aussi difficile : car on est toujours exposé à la critique, surtout lorsqu'on écrit l'histoire de princes vivants.

XIX. Memorabile maxime et Carini et Numeriani hoc habuit imperium, quod ludos populo Romano, novis ornatos spectaculis, dederunt, quos in palatio circa porticum Stabuli pictos vidimus. Nam et neurobaten, qui velut in ventis cothurnatus ferretur, exhibuit, et tichobaten, qui per parietem urso eluso cucurrit, et ursos mimum agentes, et item centum salpistas uno crepitu concinentes, et centum camptaulas, choraulas centum, etiam pithaulas centum, pantomimos et gymnicos mille, pegma præterea, cujus flammis scena conflagravit, quam Diocletianus postea magnificentiorem reddidit. Mimos præterea undique advocavit. Exhibuit et ludum Sarmaticum, quo dulcius nihil est. Exhibuit cyclopem. Donatum est et Græcis artificibus, et gymnicis, et histrionibus, et musicis, aurum et argentum, donata et vestis serica.

XX. Sed hæc omnia, nescio quantum ad populum gratiæ habeant, nullius certe sunt momenti apud principes bonos. Diocletiani denique dictum fertur, quum ei quidam largitionalis suus editionem Cari laudaret, dicens, multum placuisse principes illos, causa ludorum theatralium, ludorumque Circensium : « Ergo, inquit, bene risus est imperio suo Carus. » Denique quum omnibus gentibus advocatis Diocletianus daret ludos, parcissime usus liberalitate, dicens, « Castiores esse oportere ludos, spectante censore. » Legat hunc locum Junius Messalla, quem ego libere culpare audeo : ille enim patrimonium suum scenicis dedit, heredibus

XIX. Carin et Numérien rendirent surtout leur règne remarquable en donnant au peuple romain des jeux embellis de nouveaux spectacles qu'on voit encore représentés en peinture dans le palais situé près du portique de l'Étable. On y offrit à la curiosité du public un acrobate chaussé de cothurnes, qui semblait suspendu dans les airs ; un tichobate qui, pour éviter un ours, courait sur un mur ; des ours qui jouaient la pantomime ; des concerts de cent trompettes, de cent cors, de cent flûtes, de cent cornemuses ; mille pantomimes et gymniques ; en outre, une machine de théâtre dont les flammes consumèrent la scène, que Dioclétien, par la suite, fit reconstruire avec plus de magnificence encore qu'auparavant. On fit venir aussi de toutes parts des mimes ; on exécuta, de plus, des exercices sarmates, la chose du monde la plus agréable à voir ; on montra un cyclope. Les artistes grecs, les gymniques, les histrions et les musiciens reçurent en présent de l'or, de l'argent et des vêtements de soie.

XX. Je ne sais combien toutes ces choses peuvent plaire au peuple, mais il est bien certain que les bons princes n'y attachent aucune importance. On rapporte qu'un des préposés aux menus-plaisirs de Dioclétien, lui vantait un jour les spectacles donnés par Carus, disant que ces princes s'étaient rendus fort populaires par les représentations théâtrales et les jeux du Cirque. « Carus a donc bien ri [*ou* On a donc bien ri aux dépens de Carus] pendant son règne, » reprit l'empereur. Enfin Dioclétien ayant donné lui-même des jeux où il avait convoqué toutes les nations, et n'ayant pas fait preuve dans cette occasion d'une grande libéralité, dit : « Il faut de la réserve dans les jeux quand le censeur y assiste. » J'engage Junius Messalla, que j'ose ici blâmer sans crainte, à lire ce passage, lui qui priva ses héri-

abnegavit ; matris tunicam dedit mimæ, lacernam patris mimo : et recte, si aviæ pallio aurato atque purpurato, pro syrmate tragœdus uteretur. Inscriptum est adhuc in choraulæ pallio tyrianthino, quo ille velut spolio nobilitatis exsultat, Messallæ nomen et uxoris. Jam quid lineas petitas Ægypto loquar? quid Tyro et Sidone tenuitate perlucidas, micantes purpura, plumandi difficultate pernobiles? Donati sunt ab Atrebaticis birri petiti [13], donati birri Canusini, Africanæ opes in scena non prius visæ.

XXI. Et hæc quidem idcirco ego in litteras retuli, quo futuros editores pudor tangeret, ne patrimonia sua, proscriptis legitimis heredibus, mimis et balatronibus deputarent.

Habe, mi amice, meum munus, quod ego, ut sæpe dixi, non eloquentiæ causa, sed curiositatis, in lumen edidi; id præcipue agens, ut, si quis eloquens vellet facta principum reserare, materiam non requireret, habiturus meos libellos ministros eloquii. Te quæso, sis contentus, nosque sic voluisse scribere melius, quam potuisse, contendas.

tiers de son patrimoine pour l'offrir à des histrions, lui qui donna la tunique de sa mère à une comédienne, et la lacerne de son père à un comédien : je l'excuserais encore s'il avait couvert quelqu'acteur tragique du manteau de pourpre rehaussé d'or de son aïeul, pour lui tenir lieu de robe traînante. On voit encore brodé sur un manteau de couleur pourpre violette d'un joueur de flûte, dont celui-ci s'enorgueillit comme d'un noble trophée, le nom de Messalla et celui de son épouse. Que dirai-je maintenant du lin tiré d'Égypte ? des étoffes de Tyr et de Sidon, si fines que l'œil pénètre leur tissu, si brillantes de pourpre, et que le travail difficile de la broderie rend plus précieuses encore ? On y donna aussi des saies tirées du pays des Atrébates, des mantelets de Canusium, et de riches tuniques d'Afrique qu'on n'avait point encore vues sur la scène.

XXI. Je consigne ici ces faits, afin d'exciter, chez ceux qui, à l'avenir, donneront des jeux, un sentiment honnête qui les empêche de dissiper pour des histrions et des bateleurs un patrimoine qui doit passer à de légitimes héritiers.

Acceptez, mon cher ami, cet ouvrage : je ne le publie point, je vous l'ai souvent dit, comme un modèle d'éloquence, mais parce qu'il me semble propre à piquer la curiosité du lecteur, et que j'ai surtout à cœur d'épargner des recherches à ceux qui voudraient écrire l'histoire des empereurs en l'ornant des agréments du style : ils trouveront dans ce petit volume des matériaux qui n'attendent que leur talent. Soyez donc assez indulgent pour ne pas dédaigner mon offrande, et persuadez-vous bien que si ce livre n'est pas mieux écrit, c'est qu'il n'a pas été en mon pouvoir de mieux faire.

NOTES.

VIE DE PROBUS.

(An. de J.-C. 276 — 282.)

1. — Probi vita. La *Vie* de Probus est dédiée à Celse, ami intime de l'auteur, et que la conformité de nom a fait confondre quelquefois avec le fameux médecin.

2. — *Item ex domo Tiberiana*. Les manuscrits portent *Numeriana*, mais nous ne connaissons aucune bibliothèque de ce nom, tandis qu'Aulu-Gelle (*Nuits attiques*, liv. XIII, ch. 19) fait mention de la bibliothèque du palais de Tibère. Nous ne devons pas omettre de dire, cependant, que Publius Victor parle de vingt-neuf établissements de ce genre, et que, par conséquent, on a perdu le nom du plus grand nombre.

3. — *Probus oriundus e Pannonia, civitate Sirmiensi.* C'est aussi à Sirmium (*Sirmich*), ville de la 2e Pannonie, qu'Aurélien et Gratien naquirent; aussi, en raison de ce qu'elle avait donné le jour à plusieurs empereurs, cette ville reçut-elle le titre d'Impériale. Marc-Aurèle et Claude II y moururent.

4. — *Et merita, pro debito mentis splendore, desiderant.* Casaubon voit dans ces mots *pro debito mentis splendore,* une glose qui s'est glissée dans le texte. Sans admettre complétement son avis, nous sommes forcés de convenir que le participe *debito* est ici fort embarrassant. S'il nous était permis d'émettre une opinion après une autorité d'un si grand poids, nous proposerions un léger changement qui suffirait pour rendre le passage parfaitement intelligible. Il consiste à lire *splendori* au lieu de *splendore*. On pourrait alors traduire ainsi littéralement : « En raison de ce qui est dû à l'éclat de son caractère. » Quoique nous ayons conservé le texte tel que le donnent toutes les éditions, nous n'en avons pas moins adopté le sens fondé sur la correction que nous indiquons.

5. — *Bubulæ pondo*.... Le nombre des livres manque, mais en consultant des passages analogues, et entre autres le chapitre IX de la *Vie d'Aurélien*, on peut conjecturer que ce nombre était huit. C'est du moins le chiffre que donne la proportion.

6. — *Donatus est hastis puris quatuor.* La haste pure, autrement la lance sans fer, était la récompense des soldats qui s'étaient distingués par leur bravoure. De notre temps on offre encore une épée, un sabre ou un fusil d'honneur comme prix de glorieux exploits.

7. — *Coronis vallaribus duabus, corona civica una.* — *Voyez* Aulu-Gelle, *Nuits attiques,* liv. v, ch. 6.

8. — *Vexillis puris quatuor.* Par ces mots, suivant Saumaise, il faut entendre des étendards sans ornements d'or ni d'argent.

9. — *Enim.* Ce mot, qui signifie ici *mais,* a été employé dans ce sens par Tacite au liv. iv, ch. 11, des *Histoires.*

10. — *Tacito absumpto fataliter.* Nous n'ignorons pas que l'expression *fataliter mori* a été employée par Eutrope dans le sens de *mourir de mort naturelle,* mais nous n'avons pu adopter ici cette signification, Vopiscus disant plus loin (ch. xiii) que Probus fit rechercher ceux qui avaient dressé des embûches à Tacite. Or, tout porte à croire que si Tacite n'avait pas péri dans ces embûches, il se fût chargé lui-même du soin de punir les coupables, et que, dans le cas où il leur aurait fait grâce, Probus n'aurait point eu à revenir sur cet acte de clémence. Du reste, le participe *absumpto,* que Vopiscus emploie ici, et qu'il applique encore à Tacite, dans les considérations qui précèdent les *Vies de Carus, de Numérien et de Carin* (p. 82), indique assez un acte de violence.

11. — *Secundum orationem.* Saumaise voit à la suite de ces mots une lacune qu'il propose de remplir par les mots *habuit, in qua,* de sorte que la phrase se lirait ainsi : « Accepto igitur hoc senatusconsulto, secundum orationem *habuit, in qua* permisit patribus, etc. » On peut, à la rigueur, sous-entendre le verbe *habeat,* et dès lors la phrase peut se comprendre ; toutefois nous traduisons d'après la leçon proposée par Saumaise.

12. — *Qui Tacito insidias fecerant.* — *Voyez,* ci-dessus, la note 10.

13. — *Blemmyas etiam subegit.* Pline (*Hist. Nat.,* liv. v, ch. 8) et Solin (ch. xxxii), sur la foi de Pline, disent que les Blemmyes n'ont pas de tête, et que leur bouche et leurs yeux sont à leur poitrine. Pomponius Mela (liv. i, ch. 4) n'admet pas, il est vrai, cette fable, mais les dépeint comme une peuplade errante, sans toit, sans demeures fixes et tenant autant de la bête que de l'homme. Vopiscus parle encore des Blemmyes aux ch. xxxiii

et XLI de la *Vie d'Aurélien*, et au ch. III des *Vies de Firmus, de Saturnin, de Proculus et de Bonose*.

14. — *Venationem in Circo amplissimam dedit.* — *Voyez*, sur ces chasses d'animaux, la note 5 de la *Vie des trois Gordien*, t. III, p. 365 des *Écrivains de l'Histoire Auguste*, édit. Panckoucke.

VIES DE FIRMUS, DE SATURNIN, DE PROCULUS ET DE BONOSE.

(An. de J.-C. 274 — 280.)

1. — *Antonium.... tacuit.* L'édition de Deux-Ponts porte *Antoninum;* mais nous suivons la leçon de l'édition de Leyde (1671) qui se trouve confirmée par un passage de Spartien (*Vie de Pescennius*, ch. IX).

2. — *Firmum non inter purpuratos habui.* Vopiscus dit au ch. XXXII de la *Vie d'Aurélien :* « Tandis qu'Aurélien remplissait la Thrace et l'Europe entière du bruit de ses exploits, un certain Firmus, sans prendre les insignes du pouvoir impérial, s'empara de l'Égypte comme d'un pays indépendant. »

3. — *Tantum habuisse de chartis, ut publice sæpe diceret, exercitum se alere posse papyro et glutino.* Ce passage a beaucoup exercé l'imagination de Saumaise et de Casaubon, qui ont voulu pénétrer l'idée de Vopiscus. Y sont-ils parvenus ? c'est ce que nous n'oserions affirmer. Comme toute idée sur cette matière peut se défendre, nous pensons que le lecteur se contentera d'une traduction qui, si elle n'explique pas l'esprit du passage, s'en tient fidèlement à la lettre.

4. — *Apenninis sortibus.* Casaubon voudrait qu'on lût *Aponinis,* correction qu'il a déjà proposée au ch. X de la *Vie de Claude* par Trebellius Pollion. Ses motifs se trouvent développés par M. Legay, au tome 1er, p. 476 des *Écrivains de l'Histoire Auguste*, note 23.

5. — *Ita ut Tritanum vinceret, cujus Varro meminit.* Lucilius a parlé avant Varron de ce Tritanus qui, suivant une conjecture assez probable de M. Corpet, était contemporain du satirique latin (*Voir* dans l'édition de Lucilius de notre *Bibliothèque Latine-Française*, le fr. 3 des *fragments incertains*, p. 223). Pline en parle (*Hist. Nat.*, liv. VII, ch. 19) d'après Varron, et Solin s'exprime en ces termes au ch. 1er du *Polyhistor* (p. 51 de l'édit. Panckoucke) : « Varron, citant des exemples d'une force extraordinaire, parle du gladiateur Samnite Tritanus, qui, grâce à

l'appareil musculaire qui recouvrait ses côtes et qui sillonnait ses mains et ses bras, touchait à peine ses adversaires pour les abattre, n'ayant presque aucun danger à redouter pour lui. »

6. — *Nemo illic archisynagogus judæorum, etc.* Nous traduisons ce passage d'après l'explication qu'en donne Casaubon, et, si le texte n'est pas altéré, on ne peut le comprendre autrement. Cependant Saumaise prétend qu'il faut sous-entendre *qui non Serapin colat* après le mot *alyptes*, et traduire ainsi cette phrase : « On n'y voit point de chef de synagogue juive, point de samaritain, point de prêtre chrétien, point de mathématicien, point d'aruspice, point d'alypte qui ne rende hommage à Sérapis. » L'opinion de Casaubon est préférable à celle de Saumaise, en ce que, comme celle-ci, elle n'est pas fondée sur une conjecture.

7. — *De Antinoo quæ dixerunt.* Spartien (*Vie d'Adrien*, ch. XIV) parle de la manière tragique dont périt le favori d'Adrien.

8. — *Quos [pullos] quemadmodum fecundant pudet dicere.* Aristote est moins réservé. Il nous dit (liv. VI, ch. 2, de l'*Histoire des animaux*) que les Égyptiens mettaient des œufs dans le fumier pour les faire éclore.

9. — *Quum.... ad latrunculos luderetur.* — *Voyez* sur le jeu des échecs, tel que le jouaient les anciens, le petit poëme de Saleius Bassus adressé à Calpurnius Pison, v. 180 (p. 94), et la note qui se réfère à ce passage (p. 102 de l'édit. Panckoucke).

10. — *Quum.... Romanas lusorias Germani incendissent.* Nous suivons ici la leçon proposée par Gruter et suivie par Saumaise : avant eux on avait toujours écrit *luxurias*. « Vocabantur *lusoriæ* (dit Gruter) naves quas Romani habebant in fluminibus contra barbaros. »

VIES DE CARUS, DE NUMÉRIEN ET DE CARIN.

(An. de J.-C. 282 — 284.)

1. — *Fato rempublicam regi, eamque nunc ad summum evehi, nunc ad ima retrahi.* Ce début rappelle l'exorde de l'Oraison funèbre de Henriette-Marie de France, reine de la Grande-Bretagne, prononcée par Bossuet en 1669 : « Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la gloire, la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons. Soit qu'il élève les trônes, soit qu'il les abaisse, soit qu'il communique sa puissance aux

princes, soit qu'il la retire à lui-même et ne leur laisse que leur propre faiblesse, il leur apprend leurs devoirs d'une manière souveraine et digne de lui. »

2. — *Triginta etiam prope tyrannorum, cæsa civilium membra sibimet vindicantium.* De l'aveu de Casaubon, ce passage est excessivement altéré. Nous pensons qu'ici, aussi bien qu'en quelques autres endroits, le lecteur ne nous saura pas mauvais gré d'avoir plutôt cherché à présenter une idée raisonnable qu'une traduction littérale qui n'offrirait qu'un assemblage de mots incohérents.

3. — *Ut præsumpte veritatem dicere nequeam, quæ illa vera sit.* « Singulière manière de s'exprimer! » dit Casaubon. Ce savant commentateur pense qu'il faut ici supprimer un des deux mots *veritatem* ou *vera*.

4. — *Feci aliter, si, te juvante, non fallar.* « On ne peut tirer de ceci aucun sens, dit Casaubon; il faut écrire *non feci aliter*. » Gruter dit aussi : « Je ne comprends point ces subtilités. » Le jugement de ces grands maîtres nous autorise assez à donner le sens présumé de cette phrase, et non celui qu'elle paraît présenter.

5. — *Vim fati quamdam esse.* Nous suivons ici la leçon proposée par Saumaise, qui nous paraît incontestable. L'édition de Deux-Ponts lit *quondam esse.*

6. — *Quum nimio fletu oculos dolore cœpisset, quod illi ægritudinis genus, utpote, confecto vigilia, familiarissimum fuit, ac lectica portaretur.* Cette phrase, avant les changements que lui a fait subir Gruter, était on ne peut plus défectueuse, et c'est en vain qu'on eût cherché à en tirer un sens raisonnable. Nous la transcrivons ici pour que le lecteur puisse en juger lui-même : « Quum nimio fletu oculos dolore cœpisset, quod *illud* ægritudinis genus *nimia*, utpote *familiarissima*, *confectus angustia incurrisset : et dum* lectica portaretur. »

7. — *Æneæ magni dextra cadis.* VIRGILE, *Énéide*, liv. X, v. 830.

8. — *Lepus tute es, et pulpamentum quæris.* Ce vers, que Vopiscus attribue à Livius Andronicus, se trouve aussi dans l'*Eunuque* de Térence, acte III, sc. I. Nous le traduisons par un équivalent que nous fournit l'excellent *Dictionnaire latin-français* de MM. Quicherat et Daveluy.

9. — *Curiosum puto.* Nous adoptons ici la correction judicieuse

de Casaubon, et, comme lui, nous pensons que Vopiscus ne peut avoir écrit : « Curiosum *non* puto, » que donnent toutes les éditions.

10. — *Fons erat pertepida, ut solet per hiemem naturaliter.* Personne aujourd'hui n'ignore que la température de l'eau des puits et des fontaines, lorsque cette eau provient d'une seule source, varie très-peu dans les différentes saisons de l'année, et que ce n'est que comparativement avec la température de l'air, que nos sens croient y remarquer un changement. Les caves sont dans le même cas, et on a reconnu par des observations faites chaque jour depuis quarante ans, que celles de l'Observatoire de Paris, qui sont à 27^{m},61 au-dessous du sol, ont constamment resté, aussi bien dans les grandes chaleurs de l'été, que pendant les froids extrêmes de l'hiver, à 11°,82.

11. — *Apud Murtium.* Les historiens ne sont pas d'accord sur le nom de la ville auprès de laquelle Carin fut vaincu. Eutrope (liv. IX, ch. 13) l'appelle Margus, et rend ainsi compte du même fait : « Dioclétien, dans une grande bataille livrée près de Margus, défait Carin, l'objet vivant de la haine et de l'exécration générales ; l'armée de Carin, plus forte que celle de son adversaire, le trahit, ou du moins l'abandonne entre Viminatium et le mont d'Or. » (Trad. de M. N.-A. Dubois.)

12. — *Maxime quum vel.* Saumaise croit que la particule disjonctive *vel* est ici employée pour la conjonction *et*, comme on en trouve plusieurs exemples dans Virgile et dans Horace. D'un autre côté, Casaubon doute, malgré l'autorité des manuscrits, que ce mot doive être conservé. Nous nous sommes rangés à l'avis du premier de ces commentateurs.

13. — *Donati sunt ab Atrebaticis birri petiti, etc.* Cette phrase trouverait plus naturellement sa place à la fin du chapitre précédent qu'en cet endroit, où l'on s'étonne à bon droit de la rencontrer, séparée qu'elle est du sujet auquel elle se lie, par une digression qui devait faire croire que l'historien avait fini d'énumérer les présents qui furent faits aux artistes grecs, aux gymniques, aux musiciens et aux histrions. Rendons cependant justice à Vopiscus, en faisant remarquer que son style est généralement moins décousu que celui des autres écrivains de l'*Histoire Auguste*.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN.

CHENU

FLAVIU[illegible]

VOPISC[illegible]S

1847.

VIES DE PROBUS, DE [illegible]
DE SATURNIN, DE PROCULU[illegible]SE,
DE CARUS, DE NUMÉRIEN, D[illegible]

TRADUCTION NOUVELLE

PAR JULES CHENU

PARIS
IMPRIMERIE PANCKOUCKE
RUE DES POITEVINS, 14

1847



SECONDE SÉRIE DE LA BIBLIOTHÈQUE LATINE-FRANÇAISE.

C. L. F. Panckoucke, éditeur, rue des Poitevins, 14.

Chaque volume, contenant un seul ou plusieurs Auteurs, se vend séparément.

Les volumes, de 25 à 30 feuilles in-8°, sont en tout semblables à ceux de la Première Série de la *Bibliothèque Latine-Française.*

Le prix de chaque volume est de 7 francs, *franc de port* pour Paris et la Province.

*Les Auteurs désignés par un * sont traduits* POUR LA PREMIÈRE FOIS *en français.*

Livraisons publiées.	Auteurs publiés :	Nombre de volumes.
1re.	**Poetæ Minores** : Arborius *, Calpurnius, Eucheria *, Gratius Faliscus, Lupercus Servastus *, Nemesianus, Pentadius *, Sabinus *, Valerius Cato *, Vestritius Spurinna * et le *Pervigilium Veneris;* trad. de M. Cabaret-Dupaty, prof. au collége royal de Grenoble.	1
2e.	**Jornandès**, trad. de M. Savagner, prof. d'hist. en l'Université	1
3e.	**Censorinus** *, trad. de M. Mangeart, ancien prof. de philosophie; — **Julius Obsequens, Lucius Ampelius** *, trad. de M. Verger, de la Bibliothèque royale.	1
4e, 5e.	**Ausone**, trad. de M. E.-F. Corpet	2
6e.	**P. Mela, Vibius Sequester** *, **Ethicus Ister** *, **P. Victor** *, trad. de M. Louis Baudet, prof.	1
7e.	**R. Festus Avienus** *, **Cl. Rutilius Numatianus, etc.**, trad. de MM. Eug. Despois et Ed. Saviot, anciens elèves de l'École normale	1
8e.	**Varron**, *Econ. rur.*, trad. de M. Rousselot, prof.	1
9e.	**Eutrope, Messala Corvinus** *, **Sextus Rufus**, trad. de M. N.-A. Dubois, prof.	1
10e.	**Palladius**, *Econ. rur.*, trad. de M. Cabaret-Dupaty. prof.	1
11e.	**Spartianus, Vulcatius Gallicanus, Trebellius Pollion**, trad. de M. Fl. Legay, prof. au college Rollin	1
12e.	**Julius Capitolinus**, trad. de M. Valton, prof. au college royal de Charlemagne	1
13e.	**Columelle**, tome Ier, *Econ. rur.*, trad de M. Louis Du Bois, auteur de plusieurs ouvrages d'agriculture, de littérature et d'histoire	1
14e.	**C. Lucilius**, trad. de M. E.-F. Corpet; — **Lucilius Junior, Saleius Bassus, Cornelius Severus, Avianus** *, **Dionysius Caton**, trad. de M. Jules Chenu	1
15e.	**Priscianus**, trad. de M. Corpet; — **Serenus Sammonicus** *, **Macer** *, **Marcellus** *, trad. de M. Baudet	1
16e.	**Columelle**, tome IIe, *Econ. rur.*, trad. de M. Louis Du Bois	1
17e.	**Macrobe**, tome Ier (*Les Saturnales*, tome Ier), trad. de M. Ubicini Martelli.	1
18e.	**Aulu-Gelle**, tome Ier, trad. de M. E. de Chaumont, prof. au collége royal d'Angoulême	1
19e.	**Columelle**, tome IIIe et dernier, *Econ. rur.*, trad. de M. Louis Du Bois	1
20e.	**Sextus Pompeius Festus** *, *Première partie*, trad. de M. Savagner	1
21e.	**Aulu-Gelle**, tome IIe, trad. de M. Félix Flambart, prof. d'hist. au collége royal d'Angoulême	1
22e.	**Macrobe**, tome IIe (*Les Saturnales*, tome II), trad. de M. Henri Descamps.	1
23e.	**Sextus Pompeius Festus** *, *Seconde Partie*, trad. de M. Savagner	1
24e.	**Sextus Aurelius Victor**, trad. de M. N.-A. Dubois, prof.	1
25e.	**Aulu-Gelle**, tome IIIe, trad. de M. Buisson, docteur en droit, avoué près le tribunal de Meaux	1
26e.	**C.-J. Solin** *, trad. de M. Alph. Agnant, ancien élève de l'École normale, agrégé des classes supérieures	1
27e.	**Vitruve**, *Architecture*, avec de nombreuses figures pour l'intelligence du texte, tome Ier, trad de M. Ch.-L. Maufras, prof. au collége Rollin	1
28e.	**Lampridius**, trad. de M. Laass d'Aguen, membre de la Société asiatique; — **Flavius Vopiscus**, trad de MM. Taillefert, censeur des études au collége royal de Mâcon, et Jules Chenu	1